

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 2 avril 2014

Point 2

Délibération n°2014-06 portant approbation du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 novembre 2013.

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur le procès verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 novembre 2013 selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les réserves suivantes :

Rejet aux motifs suivants :

Article 2 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Président du Conseil d'administration


Paul GIACOBBI

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement


Christian BARTHOD

Agence des aires marines protégées
Conseil d'administration
du 27 novembre 2013

Étaient présents :

1) 1^{er} collègue : représentants de l'État

M. Jean-Baptiste ARSA, *représentant le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord*

M. Michel AYMERIC, *Secrétaire général de la Mer*

Mme Florence BERTHET, *représentante du ministre de la Défense*

M. Côme de CAMBOURG, *représentant du ministre chargé du domaine de l'État*

M. Patrick DEROGIS, *représentant du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports*

M. Cédric LORET, *représentant du ministre chargé de l'Outre-mer*

M. Jacques LUTHAUD, *représentant des Autorités chargées des actions de l'État en mer Outre-mer*

M. Yves JOLY, *Préfet maritime de la Méditerranée*

Mme Brigitte KLEIN, *représentante du ministre chargé du Budget*

M. Jean-Pierre LABONNE, *Préfet maritime de l'Atlantique*

M. Jean-François LANDEL, *représentant du ministre chargé de la Mer*

M. Olivier LETODE, *représentant du ministre chargé des Pêches maritimes et des Cultures*

marines

M. Hervé PARLANGE, *représentant le Préfet maritime de la Méditerranée*

M. Laurent ROY, *représentant du ministre chargé de la Protection de la Nature*

Mme Agnès VINCE, *représentante du ministre chargé de la Protection de la Nature*

2) 2^e collègue

M. Éric BANEL, *représentant le secteur professionnel des Transports maritimes, désigné par le ministre chargé des transports*

M. Jérôme BIGNON, *personnalité qualifiée*

M. Thomas CHANGEUX, *représentant le directeur général de l'IRD*

M. Bernard CRESSENS, *Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses*

M. Michel DAVERAT, *Association des Régions de France*

M. Guy-François FRISONI, *représentant des Gestionnaires de réserves naturelles ayant une partie maritime*

M. Olivier GALLET, *représentant du personnel de l'Agence des aires marines protégées*

Mme Odile GAUTHIER, *représentante de la Présidente du CA du Conservatoire du Littoral*

M. Paul GIACOBBI, *député, Président du Conseil d'administration*

Mme Muriel MILLOT, *représentant le président directeur général de l'IFREMER*

Mme Odette HERVIAUX, *sénatrice*

M. Pierre MAILLE, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise*

M. Christian MANABLE, *président du Conseil de Gestion du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale*

M. Denez L'HOSTIS, *représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141 ou de Fondations, FNE*

M. Antoine PICHON, *représentant le Président du Conseil supérieur de la Navigation de plaisance et des Sports nautiques*

Mme Christine SOURD, *représentante des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141 ou de Fondations, WWF*

Mme Hélène TANGUY, *Association des Maires de France*

Assistaient également à la réunion :

M. Christian BARTHOD, *Commissaire du Gouvernement*

Au titre de l'Agence des aires marines protégées

M. Didier JARNIGON, *Contrôleur financier*

M. Olivier LAROUSSINIE, *Directeur*

Mme Chantal GAUTIER, *Agent comptable*

M. Cédric NEBATI, *Secrétaire général*

Au titre des autres correspondants

Mme Claire COUTANT, *MEDDE*

M. Sébastien FLORES, *MEDDE*

Mme Emilie NAHON, *MEDDE*

5) Invités

M. Jean-Claude BUISINE, *Député de la Somme, Président du Syndicat mixte de la Baie de Somme*

M. Vincent RIDOUX, *Président du Conseil Scientifique*

M. Christophe VERHAGUE, *UNPG*

Absents, excusés ou représentés :

M. Christian BOURQUIN, *président du conseil de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion*

M. Roger LE GOFF, *Président du Comité de pilotage d'un site Natura 2000 ayant une partie maritime*

M. Ferdy LOUISY, *président du CA de l'Établissement public d'un parc national ayant une partie maritime*

M. Régis MASSEAU, *vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte*

Mme Marie-Anne MORTELETTE, *représentante du ministre des Affaires étrangères*

M. Didier OLIVRY,

Mme Sophie REMONT, *représentante du ministre chargé de l'Énergie et des Matières premières*

M. Gérard ROMITI, *Comité national des pêches maritimes et des élevages marins*

M. Jean-Luc VIDELAINE, *représentant du ministre de l'Intérieur*

M. Gilles BOEUF, *personnalité qualifiée*

M. Sébastien CHANTEREAU, *Comité national de la Conchyliculture*

Mme Chantal SIMON-GUILLOU, *Assemblée des Départements de France*

M. Nicolas VUILLIER, *représentant le secteur professionnel de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales, désigné par le ministre chargé de l'énergie*

Ordre du jour

1 – Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'administration	6
2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2013	6
3 – Point d'information sur le projet de loi-cadre sur la biodiversité	7
4 – Approbation du programme de travail 2014	8
5 – Approbation de l'organigramme 2014	28
6 – Approbation du budget primitif 2014	30
7 – Approbation de l'acceptation de la gestion directe du sanctuaire AGOA par l'Agence et de l'installation de son comité de pilotage	35
8 – Présentation du rapport d'activité 2012 du parc naturel marin du golfe du Lion	37
9 – Approbation du règlement intérieur du Conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale	38
10 – Approbation du règlement intérieur du Conseil de gestion du parc naturel marin des Glorieuses	39
11 – Approbation d'une délégation au directeur pour accepter les nonvaleurs présentées par l'agent comptable	40
Questions diverses	41
- Point sur les conclusions d'IMPAC3	41
- Point sur les projets de parcs naturels marins	46

La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de M. GIACOBBI.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Mesdames et messieurs, nous allons commencer.

Nous devons excuser certains membres éminents du Conseil : M. Ferdy LOUISY, M. Gérard ROMITI, M. le Préfet Jean-Luc VIDELAINE, M. Sébastien CHANTEREAU, M. Roger LE GOFF, maire de Fouesnant, et notre ami Christian BOURQUIN qui ne peuvent pas être présents.

En revanche, nous avons parmi nous M. Christian MANABLE, Président du Parc marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, qui interviendra certainement quand nous aborderons le règlement intérieur de son Conseil de gestion.

Je voudrais vous indiquer en préambule ce dont nous sommes convenus au Bureau du Conseil d'administration de l'Agence.

Comme vous le savez, il est prévu une future loi-cadre sur la biodiversité. Celle-ci requiert l'avis du Conseil d'administration de l'Agence. Nous n'avons pas encore les documents, mais nous les recevrons incessamment.

En Bureau, nous avons décidé de tenir une séance du Conseil d'administration spécifiquement consacrée à cet avis concernant la loi-cadre sur la biodiversité. Ce sera le 8 janvier 2014 de 14 h 00 à 17 h 00, ici, à l'Assemblée nationale, au salon Mars 3, donc exactement dans ce lieu.

Vous recevrez les documents dès qu'ils seront disponibles, dans quelques jours, ce qui laissera aux uns et aux autres le temps de les examiner complètement et de pouvoir émettre un avis.

C'est l'affaire la plus importante que ce Conseil d'administration aura à traiter puisqu'il s'agit du devenir même de l'Agence et de son intégration dans l'Agence de la biodiversité. Je pense que les uns et les autres voudront s'exprimer sur cette question de manière particulière, sans avoir à aborder d'autres questions à l'ordre du jour.

1 – Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'administration

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- L'ordre du jour d'aujourd'hui est plus ordinaire, si j'ose dire. Nous examinerons onze sujets et nous ferons le point à propos des conclusions d'IMPAC3, le Congrès international des Aires marines protégées, qui s'est fort bien passé à Marseille, puis à Ajaccio pour une partie. Nous ferons aussi le point sur les projets de parcs naturels marins.

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2013

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations concernant le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 juillet 2013 ?

Mme SOURD.- J'ai envoyé par mail une demande de correction correspondant au nom WWF et au fait que Bernard CRESSENS siégeait au nom du Parc et pas de WWF.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous l'avons reçue. Nous effectuerons les modifications que vous souhaitez.

Désirez-vous présenter d'autres observations ?

(Pas d'autres observations.)

(Le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.)

3 – Point d'information sur le projet de loi-cadre sur la biodiversité

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il y aura un débat le 8 janvier. Nous n'avons pas à préjuger de ce que sera notre position. Le Bureau en a débattu largement lors d'un échange de vues préparatoire. Cela a conduit à souhaiter cette séance spécifique le 8 janvier, pour permettre à chacun de s'exprimer en connaissance de cause.

M. ROY.- Sans entrer dans le débat qui aura lieu le 8 janvier, je voudrais soulever un point de calendrier pour la bonne information de tous. Où en sommes-nous dans la préparation du projet de loi-cadre pour la biodiversité ?

Comme vous le savez, puisque nous avons eu l'occasion d'en discuter dans ce Conseil d'administration, ce projet de loi a vocation à contenir six titres, dont l'un pour la future Agence française pour la Biodiversité.

Les arbitrages interministériels au sujet de ce projet de loi se terminent.

Le texte du Gouvernement est stabilisé dans le cadre de ces arbitrages interministériels, à une exception près : le titre relatif à l'APA, c'est-à-dire au régime de partage et aux autorisations d'accès aux ressources génétiques issues du monde sauvage (faune et flore) et au partage des avantages avec les communautés locales. Il s'agit d'un texte pris en application du protocole de Nagoya, lui-même annexé à la Convention pour la biodiversité biologique, pour lequel certaines discussions interministérielles sont encore en cours, notamment vis-à-vis du ministère de la Recherche, au sujet du régime s'appliquant aux activités de recherche. Ce

point nécessite encore une stabilisation. Pour le reste, le dispositif est à peu près stabilisé.

C'était prématuré pour le Conseil d'administration d'aujourd'hui, mais cela nous permet de lancer formellement les consultations obligatoires dans l'objectif de saisir le Conseil d'État et d'avoir son avis. Nous nous efforcerons de l'avoir pour le début du mois de février, afin de soumettre ensuite ce projet en Conseil des ministres et au Parlement pour un vote au cours de l'année 2014, comme le Premier ministre l'a annoncé dans son discours de clôture de la Conférence environnementale le 21 septembre dernier. Le vote effectif de la loi en 2014 continue à être l'objectif calendaire dans lequel nous nous inscrivons.

À ce stade, ce n'est pas la peine d'en dire plus. Nous aurons ce débat le 8 janvier.

M. L'HOSTIS.- Je voulais évoquer la réunion du Bureau du Conseil national de la mer et des littoraux du 10 décembre. En termes calendaires, le fait que la réunion du Bureau du CNML ait lieu avant celle du Conseil d'administration de l'Agence peut poser problème dans la mesure où nous aurons à nous prononcer le 10 décembre au sujet de la loi sans avoir l'avis du Conseil d'administration de l'Agence.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous ne pouvons pas nous prononcer avant d'avoir les documents.

Le Bureau de l'Agence avait déjà évoqué ces questions, mais de manière « un peu en l'air » puisque nous n'avons ni les textes ni les arbitrages. Compte tenu du calendrier, il nous est très difficile de prévoir une réunion intermédiaire. Nous avons fixé la date du 8 janvier.

Je suis conscient de la difficulté. On ne peut pas préjuger aujourd'hui de ce que sera cet avis. Il m'a semblé légitime de laisser aux membres du Conseil d'administration un temps entre le moment où nous serons saisis des documents et le moment où ils auront à se prononcer en toute connaissance de cause.

M. ROY.- De plus, la principale utilité des différents avis qui seront émis, que ce soit par le Conseil d'administration de l'Agence, le Bureau du CNML ou le Conseil national de la Transition écologique que le ministre a prévu de saisir dans sa séance du 17 décembre, est fondamentale : il s'agit tout d'abord d'éclairer l'avis que le Conseil d'État rend au Gouvernement et surtout, d'éclairer les travaux parlementaires. 2014 sera l'année de la discussion parlementaire. Les travaux seront essentiels et nourris à cette occasion.

De ce point de vue, il me semble qu'une discussion devant le Bureau du CNML en décembre, le CNTE en décembre et le Conseil d'administration début janvier viendra nourrir la réflexion et le travail du Gouvernement.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- En tout cas, nous aurons l'occasion de nous exprimer.

Je crois pouvoir vous dire que l'avis du Conseil d'administration est attendu de part et d'autre, y compris par le Gouvernement, bien entendu.

4 – Approbation du programme de travail 2014

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous allons commencer le point suivant de l'ordre du jour qui est l'approbation de notre programme de travail 2014. Celui-ci fait l'objet d'une note.

Je vais demander au directeur de présenter ce programme de travail, si vous le voulez bien.

M. LAROUSSINIE.- Je vous remercie, monsieur le Président.

J'ai un petit diaporama à l'appui de ma présentation qui sera assez longue. J'en suis désolé. Comme il s'agit du point central de cette réunion, il m'a semblé qu'il n'était pas inutile d'entrer dans les détails de la note qui présente le programme de travail pour 2014.

Je commencerai par un petit résumé des priorités de l'année. Je présenterai ensuite chaque domaine d'activité plus en détail.

Le contexte de cette année 2014 est qu'il s'agit de la dernière année du contrat d'objectifs.

Comme vous l'avez su au travers de la présentation du rapport d'activité de l'année dernière que j'ai faite en avril, nous avons une petite divergence avec les objectifs qui étaient dans le contrat, liée aux questions budgétaires. Cela va servir de base pour discuter le prochain contrat d'objectifs et savoir s'il y a des options qu'il faut voir différemment.

Le ministre a annoncé la création du parc naturel marin d'Arcachon. Nous en avons tenu compte dans le programme de travail. Il est aussi question de la mise à l'étude d'un parc naturel marin autour du Cap Corse.

Des annonces ont été faites à Ajaccio par le ministre polynésien de la mer, M. Tearii ALPHA, concernant la création à assez court terme d'une grande aire marine protégée aux Marquises, et par M. Anthony LECREN, ministre du Développement durable de la Nouvelle-Calédonie, pour la création d'un parc marin pour la mer de Corail à une échéance encore plus brève puisqu'elle est prévue pour avril 2014.

Cet engagement des collectivités d'outre-mer du Pacifique, qui ont la compétence concernant les aires marines protégées, nous amène à « mettre le paquet » sur ces deux dossiers.

Le calendrier Natura 2000 et la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin continuent d'animer notre programme de travail.

C'est le cas pour Natura 2000, car nous allons entamer en 2014 les travaux pour les compléments de désignation. Les manques se situent principalement au large. Les grandes campagnes de collecte de données que nous avons faites permettent de commencer le travail d'identification des sites qui pourraient compléter les manques.

Concernant la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, l'État doit conclure en 2014 le programme de surveillance du milieu marin et être prêt pour la consultation du public sur le programme de mesures. C'est une charge de travail qu'il faut prendre en compte.

Les priorités, au regard des orientations stratégiques de notre contrat d'objectifs, sont de contribuer au bon état écologique. Nos priorités porteront sur les Marquises et la mer de Corail.

En outremer, nous avons aussi une étude en cours pour la création d'un parc naturel marin en Martinique. Jusqu'à présent, nous étions en phase d'observation préliminaire. En 2014, nous allons entamer les réunions de concertation officielles. Le préfet doit réunir un premier comité de concertation début décembre. Les groupes de travail vont se décliner au fil de l'année 2014.

Nous avons un gros dossier concernant les mers Australes, avec les TAAF, pour le processus d'identification d'un réseau d'aires marines protégées dans les ZEE françaises : Kerguelen, Crozet, Amsterdam, etc.

En Métropole, dans la ligne de ce que j'ai dit précédemment, les priorités sont la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin et Natura 2000.

Nous avons aussi le chantier des zones fonctionnelles halieutiques. Ce dossier est issu de la stratégie concernant les aires marines protégées de 2012. Il fait l'objet de propositions dans le projet de loi concernant la biodiversité pour créer des zones de conservation halieutique. Nous sommes au stade amont de connaissances scientifiques et d'inventaire des zones fonctionnelles, avant toute réflexion sur un éventuel réseau de conservation.

En matière de connaissance, de suivi et d'évaluation, nous devons faire face à l'échéance du programme de surveillance du milieu marin de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin.

Globalement, nous avons arrêté les grandes campagnes, car les conditions budgétaires ne nous permettent pas de les continuer. Nous avons toutefois un problème : nous avons fait un inventaire et des statistiques concernant les oiseaux et les mammifères marins pour toutes les mers françaises d'outre-mer. Il manquait le volet Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna. En l'étalant sur 2014 et 2015, nous proposons de le programmer l'année prochaine. Cela s'étalera entre novembre 2014 et mars de l'année suivante.

Dans ce domaine, à défaut de lancer une nouvelle campagne, nous serons plutôt dans le traitement et la valorisation des campagnes réalisées.

L'expertise concernant la biodiversité marine est l'une des orientations stratégiques sur laquelle nous avons le moins travaillé. En raison des conditions budgétaires, nous avons plus de mal à développer cette expertise. Nous le faisons en interne. En revanche, nous n'avons pas vraiment servi de moteur en externe.

À l'international, je pense que nous restons sur des priorités régionales en haute mer.

Nous avons tout de même une chose à faire et nous y ferons attention : la valorisation d'IMPAC3, le congrès international que nous venons de tenir à Marseille. Nous aurons des occasions de le valoriser en 2014. Le Congrès mondial des parcs se tient à Sidney en novembre 2014. Il est prévu une conférence des parties de la convention au sujet de la diversité biologique. Ce sont autant d'endroits où il faut rapporter les résultats d'IMPAC3 et faire connaître que cet événement a été organisé non seulement par l'UICN, mais aussi par la France.

J'aborde maintenant le sujet, domaine d'activité par domaine d'activité.

En matière de recueil et de traitement de données, nous terminons le premier cycle de Remmoa, l'inventaire statistique des oiseaux et des mammifères marins.

Nous valoriserons les campagnes, essentiellement pour la désignation des sites Natura 2000 au large, et également afin d'appuyer les Polynésiens. Nous avons mené cette campagne aux Marquises au regard de leur projet de désignation au patrimoine mondial et de création d'une grande aire marine protégée autour des Marquises.

La nouvelle collecte de données sera assez limitée. Nous avons besoin de quelques compléments d'inventaires pour des plans de gestion ou des DOCOB Natura 2000. L'essentiel de la collecte de données se fera dans les parcs marins, au titre du suivi. Cela concernera les parcs marins et le sanctuaire AGOA des mammifères marins aux Antilles. Nous allons commencer à installer des dispositifs de suivi dans les sites naturels.

Nous avons de nombreux projets en sciences participatives. Ceux-ci sont un peu en stand-by. Le Muséum a proposé au grand emprunt un projet au sujet des sciences participatives. S'il passe, cela nous donnerait une bouffée d'oxygène assez importante. Dans son dossier, le Muséum a précisé que l'Agence des aires marines protégées piloterait le volet marin de ce grand projet sur les sciences participatives.

En matière de recueil de données, nous nous sommes lancés dans quelques démonstrations de technologies.

C'est l'année où le programme de surveillance de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin devra être prêt.

En matière d'études et d'expertise, la création d'aires marines protégées concerne la mer de

Corail, les Marquises et la mer Australe.

Pour AGOA, nous avons déjà un plan de gestion. Nous vous présenterons, lors d'un autre point de l'ordre du jour, le sujet consistant à monter un comité de pilotage, lié au fait que le ministère propose de confier officiellement la gestion d'AGOA à l'Agence. Sans préjuger de ce point, il faut savoir que nous gérons déjà AGOA. C'est la reconduction des actions que nous menions. En 2014, l'enjeu sera de monter un projet international, y compris en Guyane, pour internationaliser AGOA et avoir une coopération avec le nord-est de l'Amérique latine, du Brésil jusqu'au Venezuela.

Nous avons observé, lors de notre campagne Remmoa, l'existence d'une très grande diversité et une forte présence de mammifères marins. Ce n'est pas à l'échelle de la Guyane française que cela peut se gérer. Nous avons intérêt à l'élargir aux pays voisins. Il faudrait déjà retourner voir ce que nous savons et regarder quelle campagne nous pourrions faire à l'échelle de tout ce qui sort de l'Amazone, car il s'agit certainement de l'échelle pertinente. Vincent RIDOUX pourra éventuellement vous éclairer à ce sujet, car il pilote scientifiquement l'affaire, pour savoir ce qui pourrait se faire entre les pays.

En matière de gestion d'aires marines protégées, nous avons plusieurs opérations ; j'ai envie d'en mettre quelques-unes en avant.

Nous avons signé une convention de partenariat avec le Parc national des Calanques afin de lui apporter un appui en ingénierie pour sa partie marine, notamment pour la mise en place d'un tableau de bord ou des expertises concernant les projets qui se passent dans le Parc national.

PGEM signifie « plan de gestion de l'espace marin ». C'est une forme de parc marin à la polynésienne. Il en existe un plus ancien à Moorea, avec lequel nous travaillons sur des questions méthodologiques.

C'est en lien avec les opérations qu'appuie le Conservatoire du littoral, puisqu'il y a eu une opération de planification terre-mer sur un bassin versant de Moorea, en lien avec ce PGEM, notre représentante en Polynésie étant aussi représentante du Conservatoire. Nous avons mutualisé cette représentation localement.

Enfin, je vous signale qu'avec l'Office pour l'Environnement de la Corse, nous travaillons sur le dossier d'extension de la réserve naturelle de Scandola.

Concernant les parcs naturels marins à l'étude, le ministre a demandé au préfet de relancer la concertation sur le projet de Parc marin du golfe normand-breton. Notre travail redémarre. Notre équipe, qui travaillait sur d'autres sujets en attendant, se remet à la tâche sur le projet du Parc marin du golfe normand-breton.

En Martinique, la concertation va vraiment débuter en 2014.

Pour le Cap Corse, nous allons essentiellement monter l'équipe en partenariat avec l'Office pour l'Environnement de la Corse.

Voilà ce qui se passera essentiellement en 2014, même si je sais que vous êtes pressé que nous avancions sur ce dossier, monsieur le Président.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Cela progressera au même rythme que les autres, ni plus ni moins, et avec une participation financière prépondérante de l'Office de l'Environnement de la Corse.

M. LAROUSSINIE.- Concernant les parcs marins en place, les travaux portent sur les plans de gestion du golfe du Lion, des Glorieuses et des estuaires picards et de la mer d'Opale.

L'un de nos gros morceaux est le programme de mesures sur la DCSMM.

Nous avons quelques études diverses que j'avais envie de mettre en avant.

Nous menons une étude prospective au sujet du lien terre-mer. C'est la méthode de la prospective appliquée à la vision que l'on a de la représentation d'un système terre-mer. Cela se passe dans la Manche. Nous le faisons aussi avec les services de l'État. Ce n'est pas pour répondre à une question immédiate, mais pour se préparer au coup d'après et avoir des idées sur la meilleure façon d'aborder les questions de stratégie terre-mer. Nous avons en tête les programmes de mesures de la DCSMM et les futurs documents stratégiques de façade. Nous voulons avoir des idées sur ces questions.

Nous avons des travaux sur la valeur des écosystèmes, avec un projet européen Interreg appelé VALMER, piloté par les Anglais. Il comporte deux volets en France : un concernant le golfe normand-breton et un en Iroise. Ces deux volets sont assez importants. Cela nous donne des moyens pour travailler sur un sujet qui est plutôt un sujet d'avenir.

Un autre projet Interreg nous permet d'étudier si le réseau des aires marines protégées est cohérent en Manche, entre la France et l'Angleterre. Cela signifie que nous regardons la façon de mesurer les impacts cumulés.

Je mentionne de nouveau, car ils sont vraiment importants, les travaux que nous réalisons en amont concernant les zones fonctionnelles halieutiques.

Nous savons à peu près clairement de quelle façon appliquer les tableaux de bord des aires marines protégées dans les réserves naturelles. Nous avons travaillé sur ce sujet avec Réserves naturelles de France. Nous démarrons le même genre de collaboration avec le Conservatoire du Littoral et avec les parcs nationaux, pour savoir en quoi la démarche pourrait correspondre à leurs besoins.

Nous contribuons, avec d'autres organismes, à l'Observatoire national de la mer et des littoraux (ONML). En plus de notre contribution qui passe par la mise en forme de fiches, nous réalisons tous les ans un sondage sur les Français et la mer. L'intérêt de ce sondage est d'être répété tous les ans. Il porte autant sur la série de sondages que sur le sondage à un instant donné. Nous ne lâchons pas la main sur ce principe.

Je vous signale qu'en matière de base de données, la France a réussi à convaincre OSPAR de l'intérêt du travail que nous avons développé dans le cadre du projet MAIA en Atlantique, et que la base de données que nous avons créée à cette occasion devait être adoptée pour servir de base de données à OSPAR. Nous avons élargi le travail de MAIA, ce qui nous place pas mal dans ces travaux internationaux. OSPAR est une convention régionale reconnue comme étant l'une des plus en avance et l'une des plus sérieuses. Savoir que son standard de base de données concernant les aires marines protégées aura été apporté par les Français me paraît plutôt bien. Je vous prie de m'excuser pour mon manque de modestie à ce sujet.

Ce sont évidemment aussi des questions politiques, puisque les Allemands tenaient cette base de données jusqu'à maintenant. S'il n'y avait pas eu une forte mobilisation des services de la Direction internationale du ministère et des Affaires étrangères, cela ne se serait pas passé. L'argument technique ne suffit pas en la matière.

Nous réalisons des expertises pour les services de l'État et pour les conseils de gestion des parcs naturels marins. Nous avons des objectifs figurant dans notre contrat. Je pense que nous avons réussi à les satisfaire à peu près jusqu'à présent. L'objectif de cette année était que la moitié des demandes soit satisfaite. Nous devons être dans les clous.

L'année prochaine, j'aurai peut-être du mal à atteindre les 70 % ou 80 % que nous avons

promis. C'est un sujet pour l'année prochaine. Nous verrons si nous y arrivons ou pas. Nous constatons un certain développement de ces demandes, notamment en raison de l'éolien en mer et de dossiers pour lesquels les services n'avaient pas forcément l'opportunité de s'adresser à l'Agence, parce qu'elle n'existait pas ou parce qu'ils n'y avaient pas pensé. Maintenant, ils y pensent. Cela entre dans les mœurs et cela augmente forcément notre charge de travail, souvent dans des délais difficiles. Si nous ne répondons pas, c'est souvent parce que le délai est trop court.

Concernant la haute mer, je vous rappelle que nous avons animé, en louant les services de l'IDDRI, un groupe de travail sur la haute mer. Nous arrivons à la fin du contrat avec l'IDDRI. Il se pose la question de savoir sous quelle forme nous prolongeons ou pas ce groupe de travail. Je pense que nous aurons une réunion avec le ministère des Affaires étrangères, en janvier, comme nous en avons tous les ans sur les questions internationales. Nous lui demanderons.

Mon sentiment est qu'il est bien d'avoir un groupe informel de ce genre. Il permet à l'État de tâter le terrain vis-à-vis de certaines parties prenantes. Il existe certainement un intérêt à le poursuivre.

En revanche, qu'il soit entièrement à la charge de l'Agence et sous l'étiquette de l'Agence n'est peut-être pas une bonne idée. Il faudra peut-être revoir les conditions dans lesquelles ce groupe de travail continuera. Nous nous en sommes ouverts à l'IDDRI qui est assez d'accord avec nous et qui a commencé à chercher des mécènes. Il faut garder l'idée qu'il s'agit d'un groupe de travail informel. Il faut essayer de trouver des financements qui soient, d'une certaine façon, informels.

Je terminerai en disant que nous pensons évidemment à la valorisation d'IMPAC3 dans le domaine d'activité d'intervention sur les milieux naturels et les patrimoines culturels. Ce sont essentiellement les actions des parcs marins. Sans entrer dans le détail, je dirai que ce sont surtout des questions de mouillage, de lutte contre les espèces envahissantes et de déchets.

Le sujet Natura 2000 arrive. Nous étions dans une phase de préparation des DOCOB. Nous avons maintenant des DOCOB approuvés pour certains sites. Il est donc temps de soulever certaines questions au sujet des interventions que nous pouvons faire en application du document d'objectifs.

Le projet Life+, concernant la pêche à pied de loisir, a été adopté. Il nous apporte une bonne bouffée d'oxygène budgétaire pour envisager des travaux sur la pêche à pied de loisir. L'un des co-financeurs est le Conservatoire du Littoral. Je le remercie chaleureusement.

Nous avons un autre projet Life+ concernant les loisirs nautiques, mais il n'a pas été retenu. Nous maintenons les contacts et les réseaux. Quelques régions nous ont dit qu'elles y consacraient un peu d'argent, car cela les intéressait, notamment le Languedoc-Roussillon. C'est *a minima*, car nous ne sommes pas en mesure de faire un projet de grande envergure sur ces questions.

En matière de sensibilisation et d'animation, nous avons un dispositif de communication. Nous reproduisons en l'état des sites web : celui de l'Agence et ceux des parcs naturels marins. De plus, nous sommes obligés d'avoir un site web à part pour chaque projet européen. Nous avons aussi notre site de cartographie et celui d'IMPAC3. La nébuleuse web commence à être assez complète. Nous avons un complément dans « *Le marin* » qui s'appelle « *L'aire marine* ».

Ce dispositif de communication est tourné essentiellement vers les socioprofessionnels. Cela a été notre choix en matière de stratégie de communication. Dans le cadre de la préparation du

prochain contrat d'objectifs, nous pourrions peut-être nous demander s'il y a lieu de l'élargir. Cette cible est à notre portée. L'élargir à une cible grand public est évidemment beaucoup plus difficile. Nous le faisons uniquement dans le cadre des parcs marins, car la cible est beaucoup plus large et touche le grand public.

Un atelier concernant la pêche de plaisance et les aires marines protégées est programmé au printemps, avec les fédérations concernées. Nous ne faisons pas cela seuls, évidemment.

Les premières Assises de la pêche de loisir et de la plaisance se sont tenues à Saint-Nazaire il y a deux semaines. Nous avons été invités et nous sommes montés à la tribune. Les conditions de dialogue ne sont pas mauvaises. Parfois, des prises de position sont contradictoires avec les intérêts que défend l'Agence des aires marines protégées, mais c'est mieux d'en parler. Je pense que nous avons intérêt à travailler dans ce sens.

Nous continuons notre lettre d'information aux services de l'État qui s'appelle « *Grain de sel* ». Je présente mes excuses à ceux qui l'attendent depuis le mois de juillet. Le Congrès international IMPAC3 nous a complètement saturés. Nous avons été incapables de publier les numéros de juillet et septembre. Nous reprendrons le rythme prochainement.

Nous assurons toujours les moyens d'animation du forum des gestionnaires des aires marines protégées que nous avons démultipliés par façade, avec des réunions. Tenir une réunion nationale est bien, mais certains sujets sont à traiter par façade ; les gestionnaires sont contents de se retrouver dans un contexte où ils sont plus proches des personnes présentes que lors du forum complet.

En matière d'expertise sur la biodiversité marine, nous n'avons pas fait grand-chose par rapport à ce qui était prévu. Nous en avons tout de même fait une : nous avons soutenu la création et la gestion du groupement scientifique HOMMER qui vise à structurer et organiser la réflexion concernant les sciences humaines, quand elles étudient les rapports entre les hommes et les aires marines protégées. Cela fonctionne assez bien.

Nous allons procéder à une déprogrammation. Le contrat d'objectifs avait prévu un troisième colloque national concernant les aires marines protégées. Je suis au regret de vous dire que cela dépasse mes capacités pour l'année prochaine. Nous verrons si nous le ferons en 2015. Il ne me paraît pas opportun de le programmer en 2014 et ce, d'autant qu'il aurait fallu commencer à le préparer, ce que nous n'avons pas fait. Il est quasiment impossible de le réaliser.

En matière de surveillance et de police, je m'empresse de dire que nous ne faisons pas grand chose, car cela ne concerne pas beaucoup de monde à l'Agence. Cela dit, nous travaillons avec le ministère sur l'idée d'un plan de national de surveillance des aires marines protégées. Nous réalisons aussi quelques essais technologiques en profitant du fait qu'à Brest, nous sommes dans le technopôle.

Nous avons un projet avec les industriels qui travaillent essentiellement pour les militaires. Nous avons parlé avec eux de la façon d'utiliser certains matériels pour des questions de surveillance des aires marines protégées et d'étude des milieux. Trois démonstrations sont prévues de drones aériens, de miniroves et d'hydrophones.

Un projet est également mené avec la Direction de la mer du sud de l'océan Indien, à laquelle nous nous sommes associés pour utiliser les images satellites afin de repérer les pollutions et avoir une capacité d'information des bateaux présents sur place, pour éventuellement aller traquer des contrevenants.

Dans les parcs marins, les équipes de terrain ont un pouvoir de police.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Ce n'est pas encore prévu dans la loi de programmation militaire ! Je vais dire à Jean-Yves Le Drian de prévoir un chapitre dans la loi de programmation militaire, mais je crains que ce soit un peu serré et que, par conséquent, ce soit un peu délicat.

M. LAROUSSINIE.- Nos activités de surveillance directe concernent le parc naturel marin d'Iroise et la brigade nature de Mayotte. Ce sont les seuls endroits où nous avons des équipes constituées qui sont dans le système des services de l'État qui font de la police. Nous ne faisons pas cela de façon autonome.

Nous avons deux projets importants en soutien management prévus l'année prochaine.

Le premier est le déploiement d'un système d'information de gestion de projets. Nous l'avons reporté deux ans de suite, car nous n'étions pas sûrs de ce que nous voulions faire. Ce que nous avons vu chez nos collègues d'autres établissements publics ne nous avait pas paru convaincant. Nous savons désormais ce que nous voulons faire. Nous avons trouvé l'outil qui nous paraît convenir. Le marché est en cours de passation. Nous déploierons cet outil l'année prochaine.

Le second projet concerne les infrastructures. Les domaines nous ont affecté l'annexe de notre siège à Brest. Nous avons des travaux d'extension et de réhabilitation à faire afin de rapatrier la moitié de l'équipe qui se trouve dans des bâtiments loués à un prix assez conséquent, un peu plus loin sur le port. Nous allons chercher des économies en investissant dans cette annexe.

C'est d'un autre ordre : je vous rappelle que nous préparons le prochain contrat d'objectifs pour l'année prochaine. Vous entendrez parler de premières idées au mois d'avril afin que vous puissiez en discuter. Comme la fois précédente, nous tâcherons de vous présenter des propositions d'objectifs issues de ces premières discussions au mois de juillet, pour que vous ayez un contrat d'objectifs à valider ou non au mois de novembre. Bien évidemment, il n'est pas totalement innocent, puisqu'il se fera dans un contexte d'intégration à l'Agence française pour la Biodiversité.

Je vous donne quelques détails sur les parcs naturels marins en termes de fonctionnement et de masse salariale.

Le Parc naturel marin d'Iroise est en régime de croisière, même si nous pourrions toujours espérer un peu plus. Je vous présente les choses ainsi, monsieur le Président. C'est le point de vue du directeur de l'Agence.

M. MAILLE.- Nous avons même cru qu'il y avait plus, à un moment.

M. LAROUSSINIE.- Il n'y a pas plus.

À Mayotte, nous ne sommes pas encore tout à fait bien, mais ils ont les moyens de fonctionner. Il faut penser à ajouter la brigade nature. Nous sommes à peu près au niveau de l'Iroise.

Pour les Glorieuses, c'est la même équipe que Mayotte, mais nous sommes moins avancés sur de plan de la programmation. L'argent programmé en fonctionnement servira essentiellement aux réunions du Conseil de gestion et à une campagne ou deux de repérage dans l'espace du parc naturel marin que nous monterons en lien avec l'administration supérieure du territoire.

Pour le golfe du Lion, nous devrions avoir le plan de gestion l'année prochaine. Nous commençons à mener certaines actions. Nous n'arrivons pas à monter une équipe de terrain pour l'année prochaine. Il faudra y réfléchir. Cette année, ce n'est pas à notre portée.

Pour les estuaires picards et la mer d'Opale, nous en sommes au démarrage. Ce sont essentiellement des questions de fonctionnement du Conseil de gestion et la mécanique de

préparation du plan de gestion. Il y a aussi quelques actions de préfiguration de ce que sera le plan de gestion, pour aider la concertation en montrant ce que pourrait être le projet du parc.

Pour Arcachon, nous sommes vraiment *a minima*. Le parc a été annoncé, mais le décret n'est pas encore paru au Journal Officiel. À mon avis, ce sera au mieux en fin d'année. Il nous faut six mois. De plus, il y a les municipales. Nommer un Conseil de gestion avant les municipales n'est pas possible. Ce sera au minimum en juin pour le Conseil de gestion. Nous ne pourrions pas recruter le directeur avant le mois de septembre, au plus tôt. Je ne nous vois pas recruter son équipe sans lui. Nous allons monter l'équipe en 2014.

Quelques projets sont en cours. Ils datent de la mission. Nous en assurons le suivi depuis « l'antenne de l'antenne », qui est à Bordeaux : l'antenne Atlantique a une antenne à Bordeaux qui suit ces projets, financés notamment par la région Aquitaine.

On nous demande souvent combien coûtent les directives européennes. Je suis toujours embêté pour répondre. Nous savons ce qu'elles coûtent directement, mais ce que nous faisons par ailleurs contribue au bon état de conservation des espèces et des habitats Natura 2000. Quasiment tout ce que nous faisons est une action de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin. Concrètement, l'appui à l'administration pour le montage des plans d'action pour le milieu marin nous coûte à peu près 1,4 M€ et 13,7 ETP travaillés.

Pour Natura 2000, le budget est plutôt proche de 4 M€ et de 27 ETP.

Nous avons pris l'habitude, depuis deux ans, de vous montrer nos efforts pour l'outre-mer. Il n'est évidemment pas proportionnel à la surface des eaux sous juridiction française en outre-mer. Il est néanmoins significatif à l'échelle du budget de l'Agence.

Le total indiqué sur le tableau est faux : il est inférieur au budget de fonctionnement, ce qui n'est pas normal. Ce budget pour l'outre-mer est plutôt de 4,5 M€, soit un peu moins d'un quart de notre budget, avec une cinquantaine d'ETP qui s'y consacrent à un moment ou à un autre.

Les anciens du Conseil d'administration ont en tête la répartition par domaine d'activité des années précédentes.

Ce qui diminue correspond aux études et à l'expertise, et ce, au profit de l'ingénierie et des interventions sur les milieux naturels, qui étaient pratiquement inexistantes au début de l'Agence.

M. GIACOBBI m'avait demandé de quelle façon nous pouvions créer des parcs alors que nous n'avions pas le budget pour le faire. Vous en avez l'explication avec les courbes des budgets des deux départements de l'Agence : le département d'appui aux politiques publiques en bleu et le département des parcs naturels marins en rouge. Vous avez bien compris où nous trouvons l'argent pour les parcs naturels marins. La baisse du côté de l'appui aux politiques publiques correspond presque exclusivement à l'arrêt des campagnes de collecte de données. Pendant quelques années, cela ne posera pas de problème. En revanche, dans quatre ou cinq ans, il ne faudra pas me demander ce que nous avons comme matière pour relancer des questions stratégiques ou pour évaluer les résultats de la stratégie mise en œuvre.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je m'arrête un instant sur ce point qui est un objet de débat.

Cette courbe est extrêmement intéressante. Elle est en même temps exagérément optimiste. La courbe ascendante des dépenses afférentes par parc marin laisse entendre que tout va bien. Il faudrait corriger cela par le fait qu'il y a plus de parcs marins et qu'ils montent en puissance. Autrement dit, cette courbe, pour ascendante qu'elle soit, ne suffit pas aujourd'hui à ce qui serait nécessaire objectivement – les présidents de parc seront du même avis –, sans jeter de

l'argent par les fenêtres.

À ce stade, nous pouvons dire que nous avons, en quelque sorte, sacrifié la montée en puissance, indispensable pourtant, des études générales au bénéfice des parcs marins. Si nous allions au rythme où nous pourrions aller en raison de l'avancement des choses qui concernent les parcs marins, l'exigence de moyens serait encore plus grande. Il faut dire les choses clairement.

La courbe ascendante des parcs marins dissimule en réalité le fait que nous ne mettons pas le « paquet », comme on dit vulgairement, pour les parcs marins. Je vais vous faire une annonce : il n'y a pas de paquet. C'est la difficulté principale.

Ce n'est pas pour pleurer et pour nous plaindre. Nous sommes dans des périodes budgétaires extraordinairement difficiles. On pourrait, à l'inverse, dire que les moyens consacrés à cette Agence par l'État, qui ne sont pas en diminution, mais ont même augmenté, témoignent d'un effort et d'une attention particulière. Il faut le dire aussi clairement.

Il se trouve simplement que cette Agence est montée en puissance, même si elle est très loin d'avoir réalisé tout ce qu'elle devait faire en termes d'extension d'aires marines protégées.

Il se produit très exactement ce qu'avait dit la Cour des comptes quand elle a fait un rapport sur cette Agence : à l'époque, elle avait constaté que l'Agence avait presque trop d'argent et de fonds de roulement. L'excès de fonds de roulement est une question à laquelle a veillé l'État avec beaucoup de sollicitude. C'est un sujet qui est désormais derrière nous. On a pratiqué une ponction évacuatoire qui permet de nous dispenser désormais de tout souci d'excès de fonds de roulement, pour une période prolongée.

Plaisanterie mise à part, il est vrai qu'il y a eu des efforts de maintien du niveau des contributions de l'État et des budgets de l'Agence, mais il existe une montée en puissance.

Cela appelle à schizophrénie. Il est demandé à l'Agence deux choses précises.

La première est de continuer à mener les études d'intérêt général qui sont nécessaires. Manifestement, on ne le fait pas vraiment. Cela pose des problèmes de relations avec certains partenaires, notamment les pêcheurs. Ce n'est pas dramatique, comme l'a dit le directeur, tant que c'est sur une durée relativement limitée. Si on n'a pas fait telle étude de Vercingétorix à nos jours, on peut attendre encore un peu. Il y a simplement un stock d'études qu'il faut renouveler et cela fait que nous ne progressons pas. Il existe peut-être des solutions pour « alimenter » notre stock d'études directement ou indirectement.

Deuxièmement, dans les parcs, nous sommes confrontés, malgré cette ascendance, à une certaine schizophrénie entre ce qui est demandé — voire ce qui est presque annoncé ou suggéré — et les moyens que nous avons pour le faire.

Il existe des solutions.

Vous observerez que, dans les moyens alloués aux parcs naturels marins, la mission Corse fait l'objet de dépenses inconsidérées puisqu'elles sont à zéro. Il se trouve que la Corse bénéficie d'un Office d'Environnement de la Corse et de crédits décentralisés. Il n'est pas scandaleux ou anormal qu'elle ne reçoive pas beaucoup d'argent en plus sur ce chapitre. J'ai dit à l'Office d'Environnement de la Corse que nous étions très heureux que le parc soit mis à l'étude et que nous en assumerions l'essentiel de la responsabilité, y compris financière. J'espère que, le jour où il sera prêt, il y aura tout de même trois sous pour le Parc naturel de la Corse. Les clés de répartition et les contributions de la collectivité seront vraisemblablement supérieures à ce qu'on trouve ailleurs. C'est un cas particulier.

Pour le reste, des parcs considérables pourraient effectivement être créés assez rapidement.

Financièrement et budgétairement, tant en personnels qu'en moyens financiers, ils demanderaient des efforts que, malheureusement, nous ne pouvons pas faire.

Nous sommes clairement, dans cette courbe, face à une réalité de chute des études et à une montée en puissance qui, malgré cela, ne suffit pas exactement aux besoins dynamiques.

Néanmoins, je rappelle que les ressources de l'Agence n'ont pas diminué et qu'elles ont même augmenté. Cela témoigne d'un effort exceptionnel par les temps qui courent.

Nous passons la parole à la salle.

Nous nous sommes efforcés, dans ce programme de travail, de tenir compte des réalités, en particulier budgétaires. Ce n'est pas un programme de travail disant tout ce que nous devons faire dans l'idéal. Après, nous pleurons parce que nous n'arrivons pas à le faire.

La Direction a essayé de faire un programme de travail qui correspond à ce que nous sommes obligés de faire et à ce que nous arrivons à faire, même si nous courons après quelques moyens, ce qui me paraît légitime.

M. ROY.- Pour compléter et éclairer le débat, si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais souligner quelques points, en complément ce que M. LAROUSSINIE a signalé dans son introduction.

Évidemment, ce programme d'activité se situe dans la droite ligne de la Conférence environnementale et de sa table ronde sur la biodiversité marine, dont la feuille de route a été proposée par le Gouvernement le 28 septembre dernier.

Nous allons vous transmettre, pour votre information, le projet de tableau de bord, de mise en musique de cette feuille de route concernant l'aspect biodiversité marine dont certaines actions concernent directement l'Agence. Nous avons évoqué les actions de connaissance. Vous avez abordé, monsieur le Président, la question évidemment sensible et difficile, dans le contexte que nous connaissons, du financement des missions dans le domaine de l'environnement marin.

Vous noterez que, dans la feuille de route et donc dans le tableau de bord qui est décliné, la mesure 39 vise à lancer la réflexion sur ce type de sujet et à finaliser la réflexion sur une meilleure valorisation de l'usage du domaine public maritime, à réfléchir à l'éventuelle mise en place d'une fiscalité pour l'usage commercial, l'exploitation, etc. C'est clairement l'un des produits de sortie de la table ronde : avoir une réflexion à ce sujet, notamment dans le cadre des travaux conduits par le Comité pour la fiscalité écologique, présidé par M. Christian de PERTHUIS.

Cet élément d'éclairage permettra d'apprécier à quel point l'Agence s'inscrit complètement, avec son programme d'actions, dans cette stratégie de mise en œuvre des décisions de la conférence environnementale.

Le calendrier de création du Parc naturel marin d'Arcachon a été évoqué. La création de ce parc a été annoncée par le ministre, M. MARTIN, à Ajaccio.

Dès cette annonce, nous avons mis le projet de décret en consultation interministérielle. Celle-ci est terminée. Nous exploitons actuellement les retours des différents ministères. Il y a quelques ajustements relativement mineurs. Dès que ces ajustements seront faits, dans les semaines qui viennent, nous mettrons le décret au contreséing.

Cela signifie que la sortie du décret aura lieu en janvier. Comme cela a été souligné, l'installation du Conseil de gestion ne pourra pas avoir lieu avant les municipales. On n'installe pas en février une structure de gestion alors que des municipales ont lieu en mars. Ce ne serait pas raisonnable. Cela signifie que l'installation du Conseil de gestion aura lieu

juste avant l'été.

Nous en sommes là, concrètement. Cela veut dire que c'est sur les rails et que nous passons à la mise en place administrative qui prendra encore quelque temps.

M. CRESSENS.- Le Parc naturel marin des Glorieuses est celui qui coûte le moins cher. C'est normal : il est isolé.

Dans le cadre d'un budget contraint, je me permets d'insister sur l'interministériel. C'est valable non seulement pour les Glorieuses, mais aussi pour les parcs qui se trouvent dans l'outre-mer français. Il faut absolument avoir un état de droit et que nous puissions surveiller nos frontières. Le ministère de la Défense doit avoir les moyens de sa politique. Aux Glorieuses, nous avons 14 légionnaires et gendarmes. C'est la seule population qui permet de faire en sorte que l'île ne soit pas occupée par les pirates.

Les moyens aériens risquent de manquer avec les Transalls qui vont être mis à la retraite. Nous sommes très inquiets.

Si on arrive, à travers l'Agence, à limiter la diminution des budgets, il faudrait absolument qu'ils ne soient pas perdus sur le ministère de la Défense et surtout, que le ministère des Affaires étrangères nous permette de développer une coopération régionale active, pour que la France ne soit pas seule à être obligée de surveiller ses limites territoriales avec des pays voisins qui peuvent nous causer du tort.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Cela tombe bien : il y a la discussion sur la loi de programmation militaire.

En regard du remplacement des Transalls, le budget de l'Agence ne doit pas représenter quelque chose de considérable.

M. AYMERIC.- Je vous remercie pour cette intervention.

Dans le cadre de l'action de l'État en mer, a été mis en place ce que l'on appelle un format global qui permet de recenser les besoins zone par zone. Il n'y a pas que la protection des aires marines protégées, mais cela en fait partie. Nous avons tout d'abord une photographie, puis la façon dont nous essayons de satisfaire les besoins. Nous sommes tenus par les contraintes budgétaires. C'est le premier point.

Un autre point est juridique et plus que technique : en dépit de ce format global, chaque administration, c'est-à-dire la Défense, les Douanes, les Affaires maritimes et le ministère de l'Intérieur, reste maître de ses budgets dans le cadre de la LOLF.

Nous faisons en sorte que cette notion de mutualisation se développe : une mutualisation de l'emploi, des moyens et des formations. Nous n'arrivons pas à avoir une mutualisation de l'acquisition. Il faut savoir que c'est assez difficile.

Cela étant dit, il est prévu un CIMER la semaine prochaine. Lisez attentivement le compte rendu. Plusieurs points abordés ici feront l'objet de points en CIMER. L'un d'eux portera sur les moyens outre-mer. Il y aura quelques bonnes nouvelles.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je rebondis sur le fait d'assurer une présence qui sert à la fois à prévenir la piraterie sur notre territoire archipélagique dans la zone et à assurer une présence de caractère militaire servant en même temps, directement ou pas, à la protection d'une aire marine protégée.

Vous venez de dire que chaque ministère a ses propres objectifs. Je vous cite un exemple qui va un peu à l'encontre de cela et qui plaide en faveur de ce qui vient d'être soulevé au sujet des Glorieuses. Le Canada a décidé de faire un parc national d'une émergence sableuse, appelée

l'île de Sable, qui ne présente aucun intérêt en terme d'environnement.

M. AYMERIC.- Elle sert de limite pour la zone économique et elle gêne nos amis de Saint-Pierre et Miquelon.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Elle n'a aucun intérêt en matière d'environnement, mais cela a toujours un intérêt. Si on considère le territoire Canada, il faut classer tout le Canada (à part les villes) avant de classer cela comme parc national. Les seuls éléments de vie à peu près tangibles sur le site, à part les oiseaux, sont les chevaux qui ont été importés uniquement dans le but de montrer que la vie était possible en permanence sur l'îlot. Pauvres bêtes !

On utilise le prétexte de la protection de la nature pour justifier une présence permettant de soutenir la revendication sur des champs sous-marins qui, par hasard, se trouvent être pétrolifères. Par ailleurs, cela assure la revendication et la présence canadienne dans des zones qui seront la plus grosse autoroute de la mer du XXII^e siècle ou du XXIII^e siècle.

Surtout en période de disette budgétaire, il faut que l'on sache que, lorsque la Marine nationale utilise — avec des moyens limités en général — un espace qui est sous sa surveillance, c'est bon également pour la protection de la nature et de l'environnement. C'est bon pour l'affirmation de droits. Nous sommes tout de même la seconde puissance maritime du monde en termes de territoires, immédiatement après les États-Unis.

À l'inverse, quand nous avons une présence sur une aire marine protégée avec une émergence terrestre à tel endroit, nous participons à l'affirmation de la souveraineté française et à la préservation des droits de la France.

Il faut, à un moment, se poser la question en termes globaux. La question est de savoir à quel niveau, lors de ces priorités, la France place son domaine public maritime et ces territoires marins couverts par des zones écologiques exclusives.

Manifestement, nous n'avons pas le même souci vis-à-vis de nos zones économiques exclusives et de notre territoire marin que celui qu'ont respectivement les Japonais, les Chinois et les États-Unis. C'est la raison pour laquelle l'incident d'hier met en cause, pour une revendication maritime, des moyens immenses et des risques stratégiques considérables.

C'est quelque chose qu'il faut dire en permanence, car l'enjeu des quelques moyens mis dans l'Agence des aires marines protégées n'est pas exclusivement un enjeu de protection de l'environnement. C'est aussi un enjeu d'affirmation de la souveraineté française.

M. JOLY.- Je suis le préfet maritime de la Méditerranée.

Nous avons des principes qu'il faut retenir et que l'on peut résumer : la dualité de l'emploi des moyens et des acteurs en mer, dont la Marine nationale, mais par seulement. En raison de cette dualité, il existe des missions d'opportunité pour la surveillance. Il nous apparaît important, pour rendre cohérent l'ensemble, que nous ayons des critères concernant cette surveillance pour que l'opportunité soit exploitée au mieux.

M. DAVERAT.- Je représente l'Association des régions de France. J'avais juste une remarque à faire au sujet du calendrier que vous avez proposé concernant le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon. Il se trouve que je suis un élu du bassin d'Arcachon.

Je suis d'accord pour l'installation d'un comité de gestion après les élections municipales. Cela va de soi. En revanche, vous parlez du recrutement d'un directeur au mois de septembre. Cela me semble très éloigné. À mon avis, il faut aller un peu plus vite, sans attendre. Nous avons trop attendu dans le bassin d'Arcachon. À partir du moment où les exécutifs communaux seront renouvelés, je pense qu'il faudra aller très vite. Si nous attendons le mois de septembre, cela risque de se délayer un peu.

M. LAROUSSINIE.- Nous avons un problème pratique : je recrute le directeur délégué pour un parc naturel marin après l'avis du Conseil de gestion. Pour que cet avis soit rendu de façon sereine, il doit l'être par un jury associant le Président et le Vice-président du parc. Il faut donc les connaître, ce qui signifie avoir eu la première réunion du Conseil de gestion. Le jury comprend aussi les préfets et les commissaires du Gouvernement.

Nous avons dérogé à cette règle une seule fois, pour l'Iroise. M. MAILLE m'a alors tapé sur les doigts. Je pense que je ne peux vraiment pas faire autrement qu'attendre.

Je vais certainement publier la fiche de poste avant, car c'est le cinquième directeur de parc que nous allons recruter. La fiche de poste ne change pas vraiment. En revanche, je ne peux pas réunir le jury de sélection tant qu'il n'y a pas eu le premier Conseil de gestion.

Quand je parle de septembre, c'est pour tenir compte du fait que si une personne est choisie début juillet, il est difficile de l'avoir avant début septembre.

Je suis vraiment désolé, mais je ne vois pas comment faire autrement, sauf à ce que nous ayons un problème le jour où je présenterai une candidature en juin au Conseil de gestion. J'ai bien appris la leçon.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- La séance traumatique a été bénéfique.

M. LABONNE.- Je voudrais juste dire un mot au sujet de Natura 2000. Nous avons bien vu, dans les documents qui nous ont été donnés, la répartition des différents moyens, qu'ils soient financiers ou humains, repris dans les différents domaines d'activité du contrat d'objectifs de l'Agence.

Concrètement, je crois qu'il serait utile de compléter ce tableau par façade par un tableau montrant les enveloppes d'ETP et les enveloppes financières que nous sommes tenus de respecter. Aujourd'hui, je maîtrise très mal cette enveloppe. Je ne la connais pas. Cela ne nous facilite pas la tâche pour travailler et savoir ce que nous attribuons aux conventions, à la mise en place et à la finalisation des DOCOB ou à l'animation. Il nous serait très utile d'avoir ce complément pour travailler avec une meilleure visibilité.

M. LAROUSSINIE.- Nous apportons ce genre d'information lors des réunions de travail que nous avons à l'échelle de chaque façade. Je n'avais pas pensé que nous avions besoin de montrer ce niveau de détail.

M. LABONNE.- Il faut l'avoir.

M. LAROUSSINIE.- Nous le faisons pour les parcs marins, car il existe une notion d'ordonnateur secondaire donnée aux directeurs des parcs marins. C'est une question de politique qui doit remonter au Conseil d'administration.

Je serai un peu plus réticent sur la question de la répartition des moyens pour Natura 2000.

En revanche, je suis complètement d'accord, lors des réunions que nous avons avec chacune des façades, pour venir avec cette information et aussi pour la corriger, le cas échéant.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Compte tenu de ce que vivent les préfets maritimes concernant ces questions délicates, je crois qu'il est utile de leur apporter en amont toute l'information nécessaire. Quitte à se faire gronder, autant qu'ils sachent pour quelle raison. Ils sont structurellement de nature à résister, mais c'est la moindre des loyautés.

J'y faisais allusion précédemment en parlant des difficultés qui peuvent naître de la baisse de Natura 2000 dans la relation avec certaines corporations, dont le premier pape a été le saint patron, c'est-à-dire les pêcheurs.

Avez-vous d'autres observations à présenter au sujet de ce programme de travail ?

Je ferai quant à moi une information au sujet de la réflexion ouverte par le point 39. On nous dit qu'il s'agit de « *finaliser la réflexion sur une meilleure valorisation de l'usage du domaine public maritime en prenant en compte des critères environnementaux, réfléchir à une fiscalité des usages commerciaux d'exploitation* ».

C'est naturellement une excellente chose que ce chantier soit lancé.

Je voudrais donner deux précisions.

Premièrement, le mot « fiscalité » est peut-être inapproprié. Je rappelle qu'en droit, nous sommes dans un domaine où l'on parle d'exploitants qui utilisent des matériaux appartenant à l'État. Ils gagnent de l'argent avec ses matériaux qui appartiennent à l'État.

Il est légitime pour l'État de réclamer une redevance qui n'est pas une fiscalité ou un impôt et qui n'entre pas dans le calcul du prélèvement obligatoire, mais qui est la juste contrepartie de l'utilisation d'un matériau. En Corse, quand vous mettez une paillote sur une plage, vous payez une redevance. Quand vous ne la payez pas, vous êtes renvoyé et la paillote est détruite par des formes légales, qui sont plus commodes et plus simples que des formes sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Deuxièmement, j'ai cru comprendre ces derniers temps, notamment en recevant le Vent d'Ouest, que le mot « fiscalité écologique » n'était pas à la mode. En tout cas, c'est une mode qui peut susciter une certaine irritation, bien que les mesures dont il est question aient été votées (certainement aussi par votre serviteur, ce qui veut dire que l'on fait parfois des bêtises).

Ce n'est pas un lieu de paix que de parler de la fiscalité écologique. Cela va à l'encontre de ce que disait Baudelaire au sujet des portiques et de la mer : « *J'ai longtemps habité sous de vastes portiques que les soleils marins teignaient de mille feux* ». Il décrit une situation de langoureux ennui qui n'est pas exactement ce qui est né de l'installation desdits portiques, même si les soleils marins pouvaient les teindre de mille feux. Il est vrai que ce n'est pas à la mode.

Parmi les projets que nous pourrions avoir en ce domaine, certains sont allés devant le Parlement par le biais d'amendements proposés soit par notre collègue et ami Christian BOURQUIN, soit par votre serviteur. Ils portaient sur la possibilité d'augmenter une redevance en contrepartie de l'utilisation des granulats, sachant que les professions concernées ont dit qu'elles souhaiteraient bien que ce qu'elles paient, y compris au cas où elles paieraient plus, soit affecté à la protection de la nature et de l'environnement et, plus particulièrement, aux aires marines protégées.

Nous sommes dans une situation qui n'est pas une situation de prélèvement obligatoire, mais de redevance et qui n'est pas une situation de non-acceptabilité, de révolution et de mouvements de foule de ceux qui vont payer, mais, par avance, une acceptation, tant du montant et de son augmentation que de son affectation. Je dirai presque nous avons face à nous des personnes qui sont demandeuses, pour des raisons que nous pouvons comprendre.

J'ajoute que ce sont des montants extraordinairement modestes.

Quand cette question est venue en débat à l'Assemblée nationale, le ministre, M. Philippe MARTIN, a indiqué que cette question était intéressante et qu'elle serait évoquée assez naturellement dans le cadre des projets de création d'une agence de la biodiversité. Cela peut se concevoir.

Sans anticiper les débats de ce Conseil d'administration, il n'en demeure pas moins que cela fait partie des points qui paraissent stratégiques pour aller dans de bonnes conditions, dans le

sens de cette Agence.

D'autres idées ont été évoquées et ont suscité de l'émoi. J'ai entendu parler de la notion de faire payer à l'image de ce qui se fait dans les rivières : si vous pêchez dans une rivière, vous payez un droit à une fédération de pêche. Cela s'appelle le permis de pêche. Il faut peut-être évoquer le mot « carte de pêche ».

Premièrement, ce sujet mérite d'être débattu, car les prélèvements globaux et surtout particuliers, espèce par espèce, des amateurs vis-à-vis des professionnels sont loin d'être marginaux et négligeables.

Deuxièmement, pour certaines espèces, les prélèvements des amateurs ou des nonprofessionnels au regard de ceux des professionnels sont équivalents et, dans certains cas, peut-être légèrement supérieurs. Cela pose donc un problème.

Troisièmement, le concept d'amateurs, de plaisanciers, etc., recouvre parfois, pour certaines espèces, certaines régions, certains moments et certaines pratiques, des pratiques paracommerciales : on revend ce qu'on a récolté. Cela peut irriter ceux qui sont soumis à une réglementation de pêcheurs.

C'est une question compliquée, difficile et qui mérite de ne pas être imposée, mais qui pourrait, à tout le moins, faire l'objet d'un débat, y compris sur la base du volontariat et de l'acceptation de ces questions.

Ayant lancé la provocation, je crois qu'il va y être répondu.

M. PICHON.- Je vous remercie, monsieur le Président.

Vous avez évoqué deux amendements.

Je voulais signaler qu'un avis particulier avait été donné par Mme la députée GAILLARD, membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire. Il s'agit de l'avis 1 395.

Permettez-moi de vous lire la courte lettre qu'a adressée M. Gérard d'ABOVILLE, Président du Conseil supérieur de la Navigation de plaisance et des Sports nautiques, à Mme Geneviève GAILLARD.

« Vous proposez dans cet avis l'instauration d'un permis de pêche pour le plaisancier, en signalant que celui-ci était prévu par l'engagement n° 26 du Grenelle et qu'il figurait dans la "Charte de loisir éco-responsable" prise à l'issue. »

M. Jérôme BIGNON se souviendra de ces sujets.

« Je tiens à vous apporter les précisions suivantes relatives aux activités de la pêche en mer de loisir :

Si effectivement le Grenelle de l'environnement avait souhaité un encadrement de la pêche en mer de loisir, il s'agissait alors d'étudier les mesures destinées à la protection de la ressource, avec la lutte contre la surpêche et la revente illégale. À l'occasion du Grenelle de la Mer, l'idée d'un permis avait été écartée au profit d'une charte de bonne conduite et d'amélioration des pratiques existantes, dans le triple objectif de déclarer l'activité de pêche marine de loisir, lutter contre la fraude et améliorer la gestion de la ressource. L'article 26 des conclusions du Grenelle de la Mer prévoyant une éventuelle mise en place d'un permis seulement au cas où ces mesures programmées dans la charte pour améliorer la ressource n'interviendraient pas.

Or, depuis juillet 2010, date de signature de la Charte, 3 mesures réglementaires spécifiques sont venues encadrer la pêche en mer de loisir.

- *Le marquage des espèces pêchées par la pêche de loisir, en vue d'éviter toute revente ;*
- *Une circulaire ministérielle spécifique dans les départements littoraux pour lutter contre le travail dissimulé et lutter contre le braconnage ;*
- *Une réglementation appropriée sur les tailles de capture tendant à ne prélever les individus ayant atteint la maturité sexuelle.*

En dépit de ces résultats satisfaisants obtenus dans le cadre des discussions menées par les acteurs concernés au sein de groupes de travail animés par le Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, vous proposez à nouveau l'instauration du permis de pêche en mer dont le but ne serait que de prélever une redevance sur les usagers pour assurer le financement des AMP. En l'occurrence, il s'agirait non pas d'un permis, mais bien d'une taxe et on peut s'interroger sur son opportunité dans la période actuelle.

Je dois vous signaler par ailleurs que l'activité de plaisance est une activité déjà largement mise à contribution pour la solidarité nationale : ainsi, outre les TVA, TIPP, redevance pour AOT sur le domaine public maritime et autre taxe foncière sur les places de port déjà acquittées par tout plaisancier qui pratique ce loisir, l'État a affecté depuis 2005 le Droit Annuel de Francisation et de Navigation (DAFN) qui constitue la ressource principale du Conservatoire du Littoral – 38 M€ par an plafonnés. Les plaisanciers font donc déjà l'objet d'une fiscalité spécifique en vue de la protection du littoral marin.

Tels sont les éléments qu'il me semblait nécessaire... »

Il s'agit, monsieur le Président, de ce que je verse au dossier.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- M. d'ABOVILLE a raison concernant tout ce qu'il dit dans ce dossier. Il n'en demeure pas moins qu'une discussion pourrait s'instaurer.

Le courrier rappelle également, non sans une pointe de sadisme, que la taxe de francisation qui concerne, jusqu'à preuve du contraire, des bateaux qui, comme dit la chanson, vont sur l'eau, va à 100 % à terre.

Mme GAUTHIER.- Il s'agit de la terre sur le bord de la mer.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Les bateaux vont sur l'eau et la taxe va à terre. Il est naturellement trop tard pour ouvrir ce débat au sujet duquel M. Jérôme BIGNON a certainement des indications et des opinions qui pourraient nous intéresser.

Ce sujet mérite d'être évoqué. Je crois personnellement beaucoup plus à la notion d'extension d'affectation des ressources provenant des granulats.

M. BANDEL.- Je crois effectivement que, si nous parlons de fiscalité supplémentaire, tout le monde aura des choses à dire et que vous aurez du mal à trouver un consensus.

Si on parle de la fiscalité existante, les choses sont différentes.

Depuis assez longtemps, la plupart des personnes présentes autour de cette table sont d'accord pour dire que les redevances domaniales – et pas seulement celles que vous citez – seraient utilement affectées à l'Agence des aires marines protégées.

Il y a eu des amendements parlementaires au cours des dernières années dans ce cadre.

Encore une fois, nous ne sommes pas là pour en discuter le montant, bien qu'une étude au sujet de l'harmonisation soit en cours, mais pour parler de son affectation, à l'image de ce qui

a pu se faire, en un temps assez lointain, pour le Conservatoire du Littoral.

Une étude est en cours au sujet de l'harmonisation des redevances et leurs calculs, car ils sont assez différents pour chaque segment. Cette étude a-t-elle un calendrier ? A-t-elle pour mandat d'étudier l'affectation à un établissement comme l'Agence des aires marines protégées ?

M. ROY.- Il existe bien une mission. Elle figure dans les moyens et les modalités de travail du tableau de bord que nous avons diffusé. C'est la mesure 39. Il s'agit de la mission IGF : Inspection générale des finances et du Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Nous devrions avoir au mois de janvier 2014 les conclusions concernant cette question des redevances du domaine public maritime, avant la remise du rapport définitif trois mois plus tard.

Nous nous inscrivons clairement dans ce calendrier de travail pour nourrir la réflexion, en perspective d'un débat qui a vocation à nourrir le futur PLF 2015, comme indiqué dans le tableau de bord.

Nous rejoignons ce que vous avez souligné, monsieur le Président : nous sommes dans une logique où nous travaillons sur un bien commun : la mer, l'océan et le littoral.

On se pose la question du type de contribution que ces activités économiques pourraient apporter à la bonne gestion de ce bien commun. Cela pourrait prendre les diverses formes que vous avez évoquées et qui sont l'objet des missions, dont celle portant sur la redevance du domaine public maritime.

M. VERHAGUE.- Je suis de l'UNPG et Président de la Commission des granulats marins. Je représente M. Nicolas VUILLIER qui n'a pu être présent aujourd'hui.

Je voudrais rebondir sur ce qui vient d'être dit. Nous avons clairement pris position pour une affectation de la redevance domaniale en soulignant que toute augmentation de cette redevance domaniale viendrait perturber l'équilibre économique de cette filière. Affectation, oui ! Augmentation, non !

M. GALLET.- Je voudrais revenir sur le programme de travail. Les représentants du personnel ont décidé de voter contre ce programme de travail, contre le projet de budget et contre l'organigramme.

« Cette année, nous constatons que la présentation du programme de travail s'accompagne d'un exercice budgétaire présenté en équilibre. Le programme de travail très ambitieux, comme d'habitude, interroge sur la réelle adéquation entre les objectifs annoncés et les moyens disponibles pour les produire dans de bonnes conditions.

Nous prenons acte de la création de 7 ETP théoriquement dévolus au renforcement des parcs naturels marins, mais nous constatons toujours un recours massif à l'emploi précaire pour remplir nos missions.

Nous sommes loin des effectifs nécessaires pour un fonctionnement efficace des parcs existants et très loin des effectifs nécessaires pour la gestion des parcs nouvellement créés, comme celui du golfe du Lion et celui des Estuaires picards et la mer d'Opale. Pour ces deux parcs, les renforts en chargés de mission sont réduits au strict minimum et l'absence d'agents de terrain à court terme limite fortement la possibilité d'actions concrètes qui permettraient d'illustrer l'intérêt de l'outil comme nous avons pu le faire en Iroise.

La situation des parcs naturels marins créés sans moyens d'action est particulièrement malsaine et pourrait conduire à une perte de crédibilité de l'Agence vis-à-vis des différents

acteurs locaux du monde maritime.

Elle interroge spécialement sur la volonté de l'État de mettre en œuvre sa propre stratégie nationale de création des aires marines protégées.

Cette situation pose également la question de la capacité de l'État à mettre en œuvre à travers l'Agence une politique européenne de protection du milieu marin comme la directive-cadre Natura 2000, thématique sur laquelle l'Agence est de plus en plus engagée, mais à moyens quasi-constants alors que l'effort à produire pour la réalisation du diagnostic et la mise en œuvre des mesures de gestion sont considérables.

Dans ce contexte de crise, nous insistons sur le besoin de renforcer significativement les effectifs de l'Agence pour remplir nos missions et, à défaut, de prioriser nos actions, non seulement pour être efficaces, mais aussi pour éviter les situations de saturation rencontrées par une partie du personnel. »

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je ne peux que constater que ce qui vient d'être dit n'est pas inexact.

M. GALLET.- Je vous remercie.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Cela n'est pas fondamentalement faux et, malheureusement, assez fortement exact.

Nous sommes dans le dilemme que j'ai indiqué : cette courbe traduit effectivement les choses. J'ai moi-même pris soin de vous préciser que la courbe ascendante ne traduisait pas, pour les parcs, une abondance de moyens presque superfétatoires, mais au contraire, traduisait plutôt clairement un manque de moyens au regard de ce que nous faisons et, de plus, vis-à-vis de ce que nous devrions faire.

Une fois que l'on a dit cela, on s'aperçoit que les circonstances sont délicates et que, sauf à trouver des solutions que l'on vient d'évoquer (d'affectation de ressources, etc.), le problème ne va pas se simplifier, mais plutôt s'aggraver.

M. FRISONI.- En tant que représentant des réserves naturelles, je voterai probablement pour les différents dossiers que vous nous soumettez, mais ce sera en disant que nous sommes particulièrement sensibles à ce que vient de dire M. GALLET, concernant notamment la présence d'équipes sur le terrain. L'expérience que nous avons concernant les aires marines montre qu'en l'absence de personnes sur le terrain, y compris dans le domaine de la police, sans vouloir se substituer aux moyens généraux, on aboutit à des aires marines protégées qui ne sont pas efficaces.

J'attire l'attention sur la nécessité de répondre à la demande, notamment du personnel.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- *A contrario*, là où il y a des moyens, cela fonctionne un peu mieux.

Désirez-vous présenter d'autres observations au sujet du programme de travail ?

(Non.)

Je vais mettre au vote ce programme de travail, si vous le voulez bien. Après cet enthousiasme, j'imagine que le vote sera unanime !

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le programme de travail 2014 est approuvé à la majorité des voix, moins un vote contre et deux abstentions.)

5 – Approbation de l'organigramme 2014

M. LAROUSSINIE.- Dans votre dossier, vous avez le projet d'organigramme cible pour 2014.

Comme cela a déjà été dit, c'est un organigramme avec 7 ETP de plus. Ils sont essentiellement attribués aux parcs naturels marins. Il s'agit aussi, pour des raisons de management et de soutien, d'un poste de plus au secrétariat général et d'un poste de plus pour avoir un adjoint dans le département d'appui aux politiques publiques.

Mon seul regret est l'espoir, caressé à un moment, d'avoir 10 ETP et pas seulement 7.

Nous ne sommes donc pas en mesure de commencer à installer une équipe de terrain dans le golfe du Lion. En 2014, cela peut encore passer, mais il faudra vraiment se poser la question pour l'année 2015.

Il s'agissait d'une présentation rapide de l'organigramme dont la structure n'a pas changé. Nous suivons l'évolution des parcs marins.

M. LABONNE.- J'aimerais poser une question. Il s'agit peut-être d'une coquille. Dans le dossier qui nous a été présenté, il y a toujours un ETP attribué par le futur parc de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, qui n'est pas repris dans cet organigramme. Qu'en est-il ?

M. LAROUSSINIE.- On touche à l'imprécision de notre documentation. Ce qui compte est l'organigramme. L'annexe est fautive et nous nous en sommes rendu compte après coup.

Mme KLEIN.- La position de la Direction du Budget est de voter contre l'organigramme, en donnant une précision. Nous attendons une réunion avec les différentes parties prenantes : l'Agence, la tutelle et la Direction du budget, pour préciser la nature des emplois hors plafond qui, en PLF, sont limités à 16 et qui apparaissent à 46.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il faut expliquer les choses.

Il existe effectivement, de la part de vos services, une incompréhension des calculs qui sont faits au sujet du plafond des emplois, ce que je peux comprendre. Votre serviteur n'y comprend personnellement rien et n'y a jamais rien compris, pas plus dans le secteur privé que dans le secteur public.

Votre vote négatif correspond à cela.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour organiser toutes les réunions nécessaires pour clarifier ce point.

M. LAROUSSINIE.- Il faut que nous ayons cette réunion de travail. Cela ne peut clairement pas se régler en séance. Nous n'avons pas eu le temps d'apporter les éclaircissements demandés par la Direction du Budget.

M. BIGNON.- Je voudrais dire que dans le premier organigramme que j'ai vu, il y avait un poste : celui d'Olivier LAROUSSINIE. C'était en 2007. En 2013, il y en a près de 200.

Il est vrai que, depuis le début, nous aurions pu ne rien faire. Nous avons entendu dire depuis le début, avec l'effet ciseau et le manque de ressources, que nous n'aurions jamais créé un parc, que nous ne serions jamais venus à l'appui d'aucune politique de l'État, etc. Nous l'avons entendu lors de toutes les réunions. Avec beaucoup de constance, M. GALLET est intervenu pour défendre, légitimement et avec beaucoup de pertinence, des positions qui étaient relativement audacieuses, pour ne pas dire insensées.

Finalement, aujourd'hui, cinq ou six parcs ont été créés. Nous sommes intervenus sur

Natura 2000, etc. Nous avons fait IMPAC3. 200 personnes travaillent à Brest et ailleurs, y compris sur les océans. Je pense qu'il faut avoir cela présent en tête quand on avance sur ces sujets. C'est une marche difficile.

Si nous nous comparons à d'autres, comme le Conservatoire du Littoral ou plutôt les parcs nationaux, nous constatons qu'ils ont une antériorité considérable. Il s'agit de les rattraper et d'avancer.

Je pense que nous pouvons garder le moral et nous dire qu'il y a encore du boulot, mais que beaucoup de choses ont été faites.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Ce point extrêmement important rappelle la perspective et le recul historique nécessaire.

Cela dit, je suis obligé de traduire devant ce Conseil d'administration le fait que, d'un côté, l'État nous dit qu'il faut créer des parcs — d'ailleurs, il l'annonce — et qu'il faut maintenir le rythme des études d'environnement Natura 2000 et autres, qui font l'objet d'engagements de la France. D'un autre côté, il nous dit qu'il faut avoir des moyens qui n'augmentent pas, etc. Nous avons une difficulté majeure.

Mme HERVIAUX.- Je reste sur ce sujet qui m'interpelle. Nous avons vu précédemment les différents parcs marins, ceux qui fonctionnent depuis un certain temps, ceux qui sont en cours et ceux qui vont venir.

Quand on regarde la différence entre les équivalents temps plein situés au-dessous et au-dessus du plafond, pour le parc d'Iroise, il est vrai qu'ils sont très peu alors que c'est l'un des parcs qui fonctionnent le mieux.

Le fait que ce soit dans la phase préliminaire, en phase d'étude, explique-t-il que ces équivalents temps plein hors plafond sont plus nombreux qu'en vitesse de croisière ?

M. LAROUSSINIE.- Oui.

À Mayotte, la situation est particulière : la moitié de l'équipe est hors plafond. Des agents du Conseil général sont mis à disposition contre remboursement. Dans ce cas, nous ne les comptons pas dans nos ETP. Aurions-nous pu les avoir si nous n'avions pas eu ce système consistant à ne pas les compter ? Cela n'aurait probablement pas été le cas.

Nous utilisons plusieurs dispositifs : des volontaires du service civique, des contrats emplois d'avenir et quelques contrats qui nous permettent de prendre du « hors plafond » sur des ressources extérieures.

Nous n'avons pas eu toute cette pression pour l'Iroise. Nous avons installé une équipe permanente et de bons statuts.

Pour Mayotte, nous avons le double problème du budget et de la particularité de Mayotte. Même si nous avons eu les ETP, l'équipe de terrain, que ce soit la brigade nature ou celle du parc, doit parler les langues locales. Il faut qu'elle soit en grande partie constituée de personnes locales que nous n'aurions pas trouvées. C'était mieux de les prendre au Conseil général, car elles étaient dans un cadre déjà existant, plutôt que d'avoir des contractuels venant de je ne sais où.

Je suis embêté pour répondre clairement à votre question.

La pression budgétaire fait que nous avons développé le nombre hors plafond. Il a suivi. Nous avons toujours eu un quart de hors plafond dans l'organigramme de l'Agence. Quand nous étions 13, cela ne pesait pas. Maintenant, nous sommes 200 et ils représentent une cinquantaine de personnes. Cela commence à être important.

Mayotte est un cas particulier. Je pense que nous aurons toujours du hors plafond, car l'arrangement trouvé avec le Conseil général a vocation à perdurer. Il a une certaine logique.

Quand M. MAILLE accueille un ETP au Conseil général, qu'on lui paie pour avoir une assistante au Parc marin de l'Iroise, c'est purement conjoncturel. Cela nous arrange bien. Cela nous fait économiser un ETP que nous plaçons ailleurs. Des agents viennent des collectivités. Nous commençons par poser la question à la collectivité : cela vous embête-t-il si nous vous le remboursons plutôt de le prendre en détachement ?

Une autre personne dans ce cas arrive à Mayotte, en provenance de je ne sais plus quelle collectivité. Elle sera payée par sa collectivité que nous rembourserons.

C'est peut-être là que se porte la suspicion de la part de la Direction du Budget concernant le contournement de la règle.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Ce travail technique aura lieu et ce sera peut-être l'occasion d'apporter l'information au Conseil d'administration lors de notre réunion du 8 janvier.

Mme KLEIN.- Il faut programmer la réunion de manière à avoir la réponse lors du prochain Conseil d'administration.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- La moindre des choses serait que la réunion ait lieu entre temps, si cela est possible, et que, le 8 janvier, nous puissions éclairer complètement ce point qui est important.

Désirez-vous présenter d'autres observations au sujet de l'organigramme ?

Je vais donc mettre aux voix l'organigramme.

(L'organigramme 2014 est approuvé à la majorité des voix, moins deux votes contre et trois abstentions.)

6 – Approbation du budget primitif 2014

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous traitons maintenant le budget. Nous allons trouver la traduction budgétaire de nos contradictions.

M. LAROUSSINIE.- Monsieur le Président, je suis obligé de commencer par une petite difficulté : la tutelle nous a notifié il y a quelques jours le dernier versement de la dotation de cette année et celle-ci est amputée de 2 M€.

La raison profonde est de dire que la norme, qui était d'avoir un fonds de roulement de trois mois de fonctionnement, va changer pour passer à un mois, en nous promettant que nous serons payés assez tôt dans le courant de l'année 2014 pour assurer notre fonctionnement.

Cela ne m'amène pas à changer ma prévision budgétaire pour 2014.

Toutefois, dans le budget, nous avons tout de même une prévision concernant le fonds de roulement. Or, en raison de ce que je viens de dire, celle-ci est fautive. Le délai me paraissait trop court pour refaire les documents et vous saisir deux jours avant le Conseil d'administration de nouveaux documents.

La discussion avec la Direction du Budget et avec le contrôleur financier a conduit à proposer la solution suivante : nous utiliserons le processus des budgets rectificatifs d'urgence, celui pris par le directeur avec l'accord du contrôleur financier, de la Direction du Budget et de la tutelle, pour faire en sorte de corriger notre prévision de fonds de roulement à fin 2013, ce qui nous permet de corriger notre prévision de fonds de roulement à fin 2014. Ce sont des décisions prises en urgence, sans vous consulter avant, mais en vous consultant après. Nous ferions cela dans les semaines qui viennent et nous vous le présenterions le 8 janvier.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est le même exercice que celui qui s'est fait et qui a été annoncé plus en amont au bénéfice des Agences de l'Eau, qui ont bénéficié d'une sollicitude très considérable leur permettant de régler leur problème important, qui était l'excès de fonds de roulement. On peut dire aujourd'hui qu'il est complètement réglé à hauteur de 200 M€.

Plaisanterie mise à part, le fonds de roulement n'est qu'une notion très volatile. C'est une question de norme. Cette norme doit surtout être liée aux besoins effectifs, c'est-à-dire au décalage concret qui peut exister entre les dépenses et les recettes.

Vous savez tous que, dans la grande distribution, on a un besoin en fonds de roulement négatif : on a vendu avant d'avoir payé. Nous n'en sommes peut-être pas là à l'Agence des aires marines protégées.

Théoriquement, l'opération est neutre. Dans la mesure où nous aurions des recettes qui viendraient plus en amont, notre besoin en fonds de roulement diminuerait à due concurrence. Par conséquent, le besoin de fonds de roulement diminuant, le fonds de roulement indispensable au bon fonctionnement de la maison diminuerait.

Quand on est à trois mois, c'est relativement relatif. À un mois, c'est un exercice un peu plus précis, qui souffre moins l'erreur.

M. LAROUSSINIE.- Structurellement, notre besoin en fonds de roulement est négatif : la trésorerie est toujours supérieure au fonds de roulement.

Nous sommes un établissement public de l'État. Nous n'imaginons pas qu'on puisse nous laisser en cessation de paiement au mois de février, si cela devait se présenter.

M. JARNIGON.- Je suis le contrôleur financier. Je voudrais simplement préciser quelques points.

Cela change tout de même la configuration des documents qui sont présentés dans le budget 2013. Cela ne concerne pas véritablement le flux, mais les conséquences sur le fonds de roulement.

Tout cela va se traduire *in fine*, sous réserve que les réalisations correspondent aux prévisions, par une perte pour l'exercice 2013, qui devrait être de l'ordre de 2,7 M€ ou 2,8 M€ et par un prélèvement sur le fonds de roulement de 2,9 M€. C'est par ce biais que le fonds de roulement va être démonté.

À la fin de l'année 2013, même si cela ne se produira pas vraiment, car certaines opérations ne seront pas achevées en 2013, nous serions à un mois de fonds de roulement. Ce n'est pas dramatique au regard du besoin en fonds de roulement, car cela permet à l'établissement de fonctionner.

Pour autant, cela a une conséquence importante. Le budget 2014 prévoit lui-même un prélèvement sur le fonds de roulement, et ce, pour une raison simple que j'ai déjà eu l'occasion de souligner : si l'établissement dégage éventuellement un résultat positif, mais assez minime, il dégage une capacité d'autofinancement très limitée par rapport au suivi des opérations qu'il gère.

Sa capacité d'autofinancer des opérations d'investissement est tout de même limitée. C'est grâce à ce fonds de roulement qu'il peut réaliser une partie des opérations qu'il veut faire.

Si le prélèvement est effectué comme prévu dans le budget 2014, cela signifie que fin 2014, le fonds de roulement sera ramené à peine à 15 jours de charges courantes, ce qui commence à faire très peu. En termes de soutenabilité pour l'établissement, c'est limité et problématique.

Même si le besoin en fonds de roulement est négatif, l'équivalent d'une paie représente

environ 800 000 €. Vous voyez le rapport des choses

Un point est plus technique : il existe un enchaînement des opérations un peu compliqué compte tenu du fait que la réduction de la charge de service public a été connue très tard et n'a pas pu être intégrée dans les documents.

La possibilité d'un budget rectificatif d'urgence a été évoquée, mais celui-ci est destiné à permettre à l'établissement de fonctionner quand une situation imprévue apparaît et qu'il faut y faire face. La régularisation intervient ensuite et c'est le Conseil d'administration qui tranche.

Comme l'a indiqué M. LAROUSSINIE, il m'appartiendra de dire si je suis d'accord ou pas avec ce budget rectificatif d'urgence.

Nous sommes réunis aujourd'hui et vous allez voter le budget 2014. Je souhaite que vous puissiez vous positionner au sujet de ce principe de budget rectificatif d'urgence.

L'accord que je donne porte sur le plan de la soutenabilité. Vous comprenez bien que, compte tenu du contexte que j'ai évoqué, il semble nécessaire que vous puissiez vous positionner aujourd'hui au sujet de ce budget rectificatif d'urgence qu'on vous demandera de valider au mois de janvier.

C'est un peu compliqué, car vous n'avez pas véritablement les données. De façon très synthétique, ce sont celles que je vous ai indiquées : vous verrez apparaître un résultat déficitaire de 2 M€ supplémentaires par rapport à ce qui était prévu.

M. LAROUSSINIE.- L'exposé est très clair. Nos prévisions actuelles de dépenses réactualisées laissent supposer que nous allons un peu amortir le problème. Ce ne sera certainement pas en millions, mais en centaines de milliers d'euros. Avec ces 2 M€, nous devrions avoir un résultat de -2 M€ et pas de -2,7M€.

Tant que nous n'aurons pas la clôture de l'exercice 2013, nous ne le saurons pas exactement. En diminuant à un mois, on commence à ne plus avoir trop de marge d'erreur possible pour les prévisions.

Un budget rectificatif sera présenté pour 2014 dès le 8 janvier, en conséquence du budget rectificatif d'urgence de cette année.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Par la nature des choses, au moment où ce budget a été préparé, nous n'avions pas pour idée qu'on allait nous demander d'augmenter le fonds de roulement ou qu'on allait nous donner une dotation supplémentaire pour abonder le fonds de roulement. Nous en étions à peu près sûrs.

Nous avons un pressentiment. Je vous avais indiqué qu'il ne fallait pas avoir trop de fonds de roulement, car cela donne des tentations. Le meilleur moyen de surmonter la tentation est d'y succomber. On y a succombé.

La nouvelle étant arrivée très tard, les documents étaient partis.

Nous sommes donc amenés à présenter ce budget, sachant qu'il comporte une information inexacte.

La demande qui nous est faite est parfaitement logique. Elle consiste à dire que si vous votez ce budget aujourd'hui – ce qui nous est nécessaire –, il faut informer l'assemblée de la question – c'est ce que nous faisons – et s'engager à ce qu'un budget supplémentaire soit arrêté entre temps et qu'il soit présenté pour validation au Conseil d'administration du 8 janvier. Les paramètres exacts de ce budget supplémentaire ne seront pas connus immédiatement parce qu'il faut examiner la clôture de l'exercice en cours.

Le seul moyen de faire, en réalité, est de faire ainsi.

Cela nous amène à modifier légèrement l'ordre du jour du 8 janvier. Il était prévu une séance exclusivement consacrée à l'insertion éventuelle de l'Agence des aires marines protégées dans l'Agence française de la Biodiversité. Il sera ajouté le point concernant la validation d'un budget rectificatif reprenant les écritures, suite au soulagement dont nous avons bénéficié sur nos excès de fonds de roulement.

Je crois que ce point est clair. C'est affreusement technique.

Au-delà des aspects comptables, théoriquement, puisque nous avons un besoin de fonds de roulement négatif et si les versements sont tels qu'on nous les annonce, il ne devrait pas y avoir de problème.

Quand vous avez une voiture de 2 m de large pour une route de 8 m de large, cela va, même si une voiture de 2 m de large peut parfaitement circuler sur une route de 2,20 m de large. Il faut simplement faire un peu attention à ne pas s'envoyer dans le décor. Il faut un pilotage fin.

Comme vous l'a rappelé M. le contrôleur financier à l'instant, quand on a une paie de 800 000 €, il faut faire extraordinairement attention. Cela signifie d'avoir une discipline des ordonnancements qui fasse en sorte qu'il y ait une hiérarchie faisant clairement apparaître les priorités, etc. Il ne faut pas avoir fait l'ENA pour comprendre cela.

M. LAROUSSINIE.- Il faudrait savoir s'il n'y a pas d'objection à ce qui a été présenté.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres remarques concernant ce préalable ?

Mme KLEIN.- Je ferai la même réserve que celle que j'ai faite au sujet de l'organigramme. Je voterai pour le budget, mais, en fonction de ce qu'a dit mon collègue, avec une réserve au sujet des emplois hors plafond.

M. LAROUSSINIE.- M. Cédric NÉBATI et Mme GAUTIER vont présenter le budget.

M. NÉBATI.- Je vous rappelle rapidement le contexte. Le budget se situe dans le cadre du programme 113.

Lorsqu'on qu'additionne l'ensemble des crédits du programme 113, ceux-ci représentent 3 Md€, dont environ 2 Md€ pour les Agences de l'Eau

La situation du budget de l'Agence est d'environ 1 % de ce budget.

Le contexte du Parlement fait qu'il existe une forte volonté d'instaurer une fiscalité environnementale pour essayer de financer une partie du budget de l'Agence.

Le budget 2014 se construit sur la base des hypothèses évoquées par M. LAROUSSINIE et sur la base d'une notification faite par la tutelle en octobre.

Nous avons 22,139 M€ de subvention pour charges deservice public et 7 ETP de plus.

La hausse de la subvention va essentiellement sur la masse salariale. L'augmentation du nombre d'ETP fait que nous arrivons à une masse salariale d'environ 10,9 M€.

Il faut savoir que la masse salariale est toujours inférieure de 50 % du budget global. Dans les prochaines années, cette tendance va s'inverser.

Je voudrais illustrer les propos de M. le Président quand il parlait de l'évolution budgétaire de l'Agence. Nous voyons en effet une belle évolution de la subvention. En revanche, nous pouvons constater une certaine volatilité de la subvention de la tutelle au cours des trois dernières années, due au contexte national.

Le paradoxe est que nous présentons un budget en baisse malgré la hausse de la subvention

pour charges de service public. Cette situation s'explique par deux raisons.

Premièrement, contrairement à l'année dernière, cette année, nous n'avons pas de prélèvement sur le fonds de roulement : nous ne présentons pas un déficit comme l'année dernière.

Deuxièmement, nos recettes externes sont en baisse par rapport à l'année dernière, en raison de l'effort que nous avons fait l'an dernier pour financer IMPAC3.

M. JARNIGON a précédemment évoqué nos investissements quand il a parlé du fonds de roulement.

Notre niveau d'investissements est à peu près équivalent à celui de l'année dernière : 950 000 €.

Nous avons une faible capacité d'autofinancement : 300 000 €. Nous sommes obligés de prélever 600 000 € sur le fonds de roulement pour financer la partie investissement.

Nous comptons 7 ETP supplémentaires.

Le hors plafond nous pose problème, car nous avons fait une erreur matérielle dans l'annexe 2 du tableau du budget. C'est la raison pour laquelle nous vous avons donné un document sur table. Un chiffre n'a pas été reporté. Cela ne remet pas en cause les chiffres envoyés. C'est une erreur de forme concernant le montant des hors plafond.

Cette année, nous avons essayé, dans l'esprit, d'être conformes à l'évolution des décrets et à la comptabilité budgétaire. Nous essayons de nous améliorer. C'est pour cela que nous avons présenté un budget pluriannuel. Vous avez également une vision des autorisations d'engagement.

J'ai terminé.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Les membres du Conseil d'administration ont parfaitement compris ce qui était parfaitement compréhensible. Vous êtes tous comme moi.

Désirez-vous présenter des observations en dehors du fait que la subvention pour charges de service public augmente ? Cela fait que nous n'avons pas le droit de nous plaindre. C'est exceptionnel par les temps qui courent.

Quand vous êtes une collectivité territoriale aujourd'hui, vous avez une diminution de vos dotations. Cela se comprend parfaitement compte tenu des difficultés, mais il faut en tirer les conséquences.

Il n'y a pas d'observations particulières sur le sujet.

Nous pouvons estimer que nous nous sommes exprimés lors des deux débats précédents, notamment celui au sujet de la solution vis-à-vis de notre problème de fonds de roulement.

Que ceux qui sont d'avis d'adopter le budget veuillent bien le manifester en levant la main. Qui est d'avis contraire ? Qui s'abstient ?

(Le budget 2014 est adopté à la majorité des voix, moins un vote contre et deux abstentions.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous passons enfin aux choses intéressantes, après ces sordides histoires d'argent.

7 – Approbation de l'acceptation de la gestion directe du sanctuaire AGOA par l'Agence et de l'installation de son comité de pilotage

M. LAROUSSINIE.- Je vais essayer de vous présenter clairement de quoi il retourne. Vous entendez parler d'AGOA depuis quelques années et vous pourriez penser que l'Agence est

gestionnaire d'AGOA. Il existe différentes façons d'apprécier ce que veut dire « être gestionnaire d'AGOA ».

AGOA est une aire marine protégée en droit français depuis qu'elle a été reconnue aire marine protégée par un protocole *ad hoc* de la Convention de Carthagène et par un arrêté qui a étendu les catégories d'aires marines protégées, notamment aux aires marines déclarées dans le cadre de ce protocole. AGOA, en tant qu'aire marine protégée, entre dans le champ d'activité de l'Agence des aires marines protégées.

Le problème qui se pose aujourd'hui est la raison de cette demande de la tutelle d'accepter la gestion d'AGOA : le comité de pilotage qui servait à piloter AGOA avait été constitué dans le temps de façon informelle. Au moment de le formaliser, il est apparu qu'il était impossible qu'un arrêté du préfet le fasse, car un préfet qui institue un comité de pilotage doit en être le président. Pour des raisons de politique que vous comprendrez aisément, ce n'était ni le mode de fonctionnement de ce comité de pilotage ni l'esprit dans lequel l'État voulait le voir fonctionner. Il était évident que c'était une élection parmi les membres qui devait conduire à désigner un président et des vice-présidents.

Il vous est présenté aujourd'hui une demande du ministère de l'Écologie d'accepter la gestion du sanctuaire AGOA. Cela met l'Agence et son Conseil d'administration en responsabilité d'en organiser la gestion. À ce titre, vous pourrez mettre en place un comité de pilotage pour éclairer le Conseil d'administration au sujet de la gestion du sanctuaire AGOA.

Il vous est demandé si vous acceptez la gestion du sanctuaire AGOA par l'Agence des aires marines protégées et il vous est proposé de confier au directeur la tâche de faire des propositions en matière de comité de pilotage. L'idée est évidemment de repartir de l'ancien comité de pilotage, de le réunir de façon informelle une fois de plus pour discuter d'une composition formalisée, et de venir devant le Conseil d'administration d'avril avec une proposition permettant d'instituer un comité de pilotage et son mode de fonctionnement pour AGOA.

Concernant la gestion du sanctuaire, le problème n° 1 concerne la gouvernance. Les aspects techniques (continuer à faire des études, le suivi, etc.) ne posent pas de problème. En revanche, il manque la légitimité politique pour passer à l'action, définir des chartes, etc. Il faut absolument avoir un organe de gouvernance qui nous permette d'avoir des discussions et de présenter ensuite aux autorités des propositions qui aient une certaine légitimité.

C'est inédit à l'Agence, mais il n'empêche que c'est, à mon avis, la meilleure solution pour la bonne gestion de ce sanctuaire.

Mme GAUTHIER.- Je pense que la question de l'organe de gouvernance ne pose aucune difficulté.

Je voudrais être sûre de ce que M. LAROUSSINIE vient de dire : la gestion directe *de facto* est déjà opérée par l'Agence.

M. LAROUSSINIE.- Oui.

Mme GAUTHIER.- On nous demande d'approuver la gestion directe du sanctuaire.

M. LAROUSSINIE.- Cela ne change rien à notre budget, car c'est déjà à notre charge depuis trois ou quatre ans.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Si vous n'avez pas d'autres observations, je vais mettre cette proposition aux voix.

(La gestion directe du sanctuaire AGOA par l'Agence et l'installation de son comité de pilotage sont approuvées à l'unanimité.)

8 – Présentation du rapport d'activité 2012 du parc naturel marin du golfe du Lion

M. LAROUSSINIE.- Vous voudrez bien excuser l'absence de M. Christian BOURQUIN, le Président du parc, et mon incapacité à le remplacer dans l'exercice qui consisterait à présenter avec brio les activités du Parc en 2012.

Il s'agit d'un exercice assez formel. Nous avons relu les textes qui nous encadrent ; nous avons vu qu'il devait y avoir un rapport d'activité pour chaque parc marin et qu'il devait être validé par le Conseil d'administration de l'Agence et transmis à plusieurs préfets : le préfet de bassin, le préfet maritime, le préfet du département, le préfet de la région concernée, etc.

Cela a été mis aux normes sans trop nous poser de questions et en prenant le temps pour le Parc de l'Iroise, mais nous essayons d'être un peu plus à jour pour les nouveaux parcs.

En 2012, le golfe du Lion était un parc à peine naissant. Ce qui vous est présenté dans ce rapport d'activité est assez succinct. Il s'agit de l'installation de son Conseil de gestion et de certaines actions de préfiguration que la mission d'étude avait enclenchées et que le Parc a poursuivies.

Je ne pense pas que cela pose d'énormes problèmes.

Puisqu'il en existe un, même si nous l'avons déjà transmis aux préfets concernés, il serait bon que le Conseil d'administration approuve ce rapport d'activité.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Si cela ne suscite pas plus de débats, je vais le mettre aux voix.

M. MAILLE.- Que se passerait-il si le Conseil d'administration ne l'approuvait pas ?

M. LAROUSSINIE.- Nous retournerions devant le Conseil de gestion pour lui faire part de vos remarques et lui demander d'en préparer un nouveau.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je vous laisse imaginer la réaction.

M. LAROUSSINIE.- Cela ne peut arriver que dans des cas graves.

M. MAILLE.- Je reviens sur le fait d'approuver par rapport au fait de prendre acte. L'activité pourrait ne pas être suffisante.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il y a une absurdité à approuver un rapport d'activité. Nous en prenons acte, même si le texte dit qu'il est approuvé. Nous pourrions éventuellement formuler des observations. Nous ne pouvons qu'en prendre acte.

Quant à l'idée que je n'approuverais pas le rapport d'activité du parc, je n'oserais personnellement pas le faire. Si vous votiez contre, je donnerais ma démission instantanément.

M. FRISONI.- Nous pouvons considérer que c'est une garantie en cas de grave dysfonctionnement. Nous ne sommes pas à l'abri d'une situation exceptionnelle dans laquelle un rapport d'activité serait totalement en dehors des principes généraux de l'Agence.

Effectivement, le terme « approuver » est peut-être un peu fort. Je le vois comme une sécurité que l'Agence des aires marines protégées se donne vis-à-vis des parcs marins et de leur gestion, même si elle est autonome.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Compte tenu de la nature de cette Agence, vous avez parfaitement raison. Le mot « approuver » n'a pas beaucoup de sens, même si c'est celui qui nous est imposé.

Il est logique et légitime de rendre compte au Conseil d'administration de l'activité des parcs marins qui ont leur autonomie, mais qui sont néanmoins des émanations de cette Agence.

Il s'agit tout de même d'en prendre acte et, le cas échéant, de formuler des observations ou des interrogations.

Ce n'est pas le cas pour ce Parc, car c'est une année de démarrage.

Quant à dire que nous approuvons ou que nous désapprouvons, cela n'a pas de sens, car l'activité a lieu.

Il n'y a pas d'observation au sujet de cette prise d'acte. Je considère donc qu'elle est acquise et je vous en remercie.

9 – Approbation du règlement intérieur du Conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

M. LAROUSSINIE.- Ce règlement intérieur a été approuvé par le Conseil de gestion du Parc. Je n'ai rien de particulier à vous en dire. Il ne déroge pas au règlement intérieur précédent.

M. MANABLE.- Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale est le dernier-né. Il a à peu près six mois d'existence.

Le règlement intérieur comporte 28 articles qui ont été approuvés par le Conseil de gestion à la date du 1^{er} octobre 2013.

Le Conseil de gestion et le Conseil d'administration se sont déjà réunis deux fois.

Nous avons déjà mis en place une commission thématique sur un sujet d'actualité très fort sur nos côtes : les phoques.

Prochainement se réunira l'instance d'information que nous avons souhaité pérenniser. Il s'agissait, au départ, de l'instance de concertation avec tous les partenaires divers et variés. Nous avons souhaité la garder pour informer ceux qui avaient été les acteurs originels de la création de ce parc naturel marin.

Nous allons, bien sûr, commencer à élaborer le plan de gestion.

La directrice déléguée est recrutée. Elle entre en fonction le 2 décembre.

Le siège est installé à Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche français.

L'équipe compte actuellement 7 ETP et 3 hors plafond.

Voilà ce que l'on peut dire brièvement. Les choses sont en marche. Le nouveau-né se porte bien et ne demande qu'à grandir.

M. L'HOSTIS.- Au nom de FNE, je voulais me faire l'expression des réflexions de nos amis qui représentent les associations de protection de la nature dans le cadre européen.

J'ai à plusieurs reprises insisté sur le fait que nous considérons que la représentation des associations de protection de la nature était insuffisante dans les parcs, puisque nous ne dépassons jamais 8 % à 9 % des représentants.

Dans le cas de ce parc naturel marin, la situation se complexifie et se dégrade. Dans le collège 4, pour les représentants du PNR et des réserves naturelles, des élus représentent ces institutions de protection de la nature. Le résultat de cette situation est que les élus, qui sont déjà entrés en fanfare par la porte d'entrée sans difficulté, entrent aussi par les fenêtres et par les portes de secours. Il se trouve que le Vice-président qui présente le collège 4 est également

un élu. De fait, la place des associations de protection de la nature est minorée dans le Conseil de gestion.

Les associations que je représente demandent que je n'approuve pas le règlement du Parc marin.

M. MANABLE.- Avant d'avoir été approuvé, ce règlement intérieur a été longuement débattu et a fait l'objet de concertations. Il me semble que nous étions arrivés à un consensus concernant, notamment, la représentation des différents collègues à travers les quatre Vice-présidents.

Je crois savoir que le Vice-président qui représente les associations de protection de l'environnement est en même temps un chasseur. Chez nous, tout le monde est chasseur.

(Rires.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Désirez-vous présenter d'autres observations ?

Cette occasion nous permet d'accueillir M. MANABLE ici.

Nous pouvons constater qu'il y a parfois des notes qui ne sont pas optimistes, mais qui traduisent le fait que des choses se créent et avancent.

Nous avons un parc nouveau-né de six mois qui a déjà commencé à travailler. C'est assez précoce pour six mois.

Malgré les difficultés que nous pouvons rencontrer, en particulier pour mettre en œuvre de nouveaux parcs, nous en voyons un qui est porté sur les fonts baptismaux par son Président.

Désirez-vous présenter d'autres observations ? *(Aucune observation.)*

Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix l'approbation de ce règlement intérieur.

(Le règlement intérieur du Conseil de gestion du Parc marin des estuaires picards et de la mer d'Opale est approuvé à la majorité des voix, moins un vote contre et deux abstentions.)

10 – Approbation du règlement intérieur du Conseil de gestion du parc naturel marin des Glorieuses

M. LAROUSSINIE.- Le Conseil de gestion a repris toutes les remarques du Conseil d'administration. Cela ne pose pas de problème.

Le Conseil de gestion demande simplement de réduire la durée de re-convocation en cas d'absence de quorum, et ce, pour une raison très simple : quand on organise une réunion sur l'île de La Réunion, attendre 48 heures est plus compliqué que d'attendre 12 heures. La durée de 24 heures a finalement été retenue.

Moyennant votre accord pour cette ultime correction, vous pouvez approuver le règlement intérieur.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Cela veut dire que les quelques difficultés ou contradictions qui avaient pu se faire jour lors d'un précédent Conseil d'administration ont été levées.

M. CRESSENS.- Oui. C'est essentiellement une demande des parlementaires qui siègent dans le Conseil de gestion. Ils font 25 heures d'avion pour venir à La Réunion et ils doivent repartir. Ils ne peuvent pas se permettre de rester deux jours de plus.

Nous avons le même problème pour les personnes qui viennent de Mayotte. Elles viennent pour 24 heures. Elles peuvent rester 48 heures, mais cela leur pose des problèmes professionnels si elles doivent rester plus longtemps.

Tout le monde était d'accord sur ce point.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Sans critiquer mes collègues, je dois dire que, si j'étais membre d'un tel Conseil d'administration et que l'on m'assignait à résidence dans ces îles 48 heures, voire 72 heures, je l'accepterais.

Je rends hommage au fait que d'autres collègues, à la différence de votre serviteur, ont de la conscience professionnelle. C'est très bien.

Si vous n'avez pas d'autres observations, je mets ce règlement intérieur aux voix.

(Le règlement intérieur du Conseil de gestion du parc naturel marin des Glorieuses est approuvé à l'unanimité.)

11 – Approbation d'une délégation au directeur pour accepter les nonvaleurs présentées par l'agent comptable

Mme Chantal GAUTIER.- Bonjour.

Quand je me retrouve face à une non-recouvrabilité des dépenses, je dois demander à l'ordonnateur d'admettre ces dépenses en non-valeur.

Les textes indiquent qu'il s'agit soit d'une décision du Conseil d'administration, soit d'une délégation du Conseil d'administration au directeur.

Les deux créances que je présente sont relatives à des entreprises en liquidation judiciaire vis-à-vis desquelles nous n'avons aucune possibilité de recouvrement.

Je constitue un dossier et c'est d'après ce dossier qui contient des pièces justificatives que le directeur ou le Conseil d'administration accepte l'admission en non-valeur.

Il y en a très peu au sein de l'Agence, car la plupart des redevables sont des redevables publics. Nous avons beaucoup de chance de ne quasiment pas avoir de problèmes de recouvrement.

M. AYMERIC.- J'ai été directeur d'un établissement public lors d'une vie antérieure. Il me semble que le seuil de 200 000 € est très élevé pour une admission en non-valeur sans passer devant le Conseil d'administration.

Mme Chantal GAUTIER.- Oui. Nous pourrions le revoir.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Dans les établissements publics, il faut souvent passer devant les Conseils d'administration pour admettre en non-valeur des sommes dérisoires.

M. AYMERIC.- 200 000 € me paraissent beaucoup. Cela m'étonne.

M. LAROUSSINIE.- Y a-t-il une référence ?

M. JARNIGON.- Il n'y a pas de référence. 200 000 €, c'est beaucoup. Cela pourrait être un montant de 5 000 € ou 10 000 € et ce, d'autant qu'il y en a peu.

Mme Chantal GAUTIER.- Ce sont les deux seules demandes.

M. LAROUSSINIE.- Pouvez-vous nous préciser les deux sommes que vous nous présentez ?

Mme Chantal GAUTIER.- Elles sont de 590 € et 5 500 €.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il a manifestement une erreur de « 0 » dans le chiffre. Cela ne peut pas être 200 000 € pour un établissement de cette modestie. Il a dû y avoir une reproduction de statuts types.

Nous regarderons quel serait le moyen d'adapter ou de modifier la disposition correspondante.

Dans cette attente, je crois que la Direction de l'établissement pourrait s'engager à présenter toutes les admissions en non-valeur à hauteur de 5 000 € au Conseil d'administration. Cela paraît raisonnable et ce, d'autant plus qu'il n'y en aura pas beaucoup.

On n'imagine pas que, dans un établissement dont les finances sont aussi serrées, on puisse admettre en non-valeur 198 000 € sans le signaler au Conseil d'administration. Cela paraît un peu extraordinaire.

Il n'y a pas d'opposition aux admissions en non-valeur et nous indiquons que la Direction s'engage à présenter toutes les admissions en non-valeur qui dépasseraient 5 000 €.

Questions diverses

- Point sur les conclusions d'IMPAC3

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je voudrais rappeler au Conseil d'administration qu'IMPAC3 s'est déroulé à Marseille, puis à Ajaccio.

Si l'Agence des aires marines protégées a souhaité qu'une partie du programme se passe à Ajaccio, vous ne le devez pas à l'actuel Président du Conseil d'administration, mais à son illustre prédécesseur dont j'appelle le témoignage et l'alibi à mon secours : M. Jérôme BIGNON. Il avait proposé et souhaité qu'une partie de la séquence se déroule à Ajaccio.

Comme vous le savez, l'articulation s'est faite en deux temps.

Nous avons tout d'abord eu une réunion qui s'est déroulée à Marseille. C'est l'occasion de remercier la mairie de Marseille, en particulier son maire, qui nous a aidés considérablement, y compris par le biais de la tarification fortement réduite pour bénéficier du magnifique établissement qu'est le palais du Pharo. Celui-ci comprend une salle de réunion souterraine pouvant accueillir 1 000 personnes, ce qui est admirable.

Il y avait 1 353 inscrits dont 954 payants. Des personnes ont payé pour assister à ce congrès.

Elles sont venues de 87 pays et pas seulement des micro-pays, encore que, s'agissant d'aires marines protégées, des petits pays sont archipélagiques et ont des territoires maritimes considérables. Une majorité de ces pays étaient des pays d'Europe : 66 %. D'autres étaient des pays des Amériques, de l'Afrique, de l'Asie — y compris le ministre de l'Environnement de l'Inde qui s'est rendu à Ajaccio —, de l'Océanie, etc.

Ce congrès a présenté 91 ateliers, 37 cafés des connaissances, 26 séquences de pavillons, 5 000 connexions Web, 7 500 amateurs de Facebook. Cela a été très important.

Ajaccio a accueilli une réunion de caractère politique avec 252 représentants. 20 ministres étaient présents dont des ministres importants, à commencer par le ministre français, M. Philippe MARTIN, des ministres d'Italie, d'Inde et de bien d'autres pays. 47 pays étaient représentés.

Une déclaration publique a été intitulée « le message d'Ajaccio ». Pourquoi était-ce un message et pas une déclaration ? En droit international public, une déclaration a une signification juridique directe. Le message a une signification plus politique que juridique.

Certains pays qui n'étaient pas représentés à Ajaccio ont tenu à se joindre à ce message et à y apposer leur signature.

Ce message est important dans la mesure où il témoigne du souhait de voir prendre en compte certaines considérations d'environnement, y compris dans le droit international public, le droit

international de la navigation, etc.

Tout cela était d'une grande importance.

Je voudrais, à titre personnel, remercier très chaleureusement et très humblement tous nos personnels de l'Agence qui ont fait un travail absolument extraordinaire. Je le dis d'autant plus que je n'y suis rigoureusement pour rien. Ils ont réussi à organiser, surtout à Marseille, une manifestation aussi massive, aussi importante.

Le choix de Marseille était très bon, car il y a un portrait de Napoléon III dans le palais du Pharo. Ce n'était pas le fait du hasard. Jérôme BIGNON avait très bien fait les choses.

Arriver à organiser tout cela avec des moyens qui n'étaient pas immenses et dans des conditions aussi bonnes est remarquable.

Je pense que le Conseil d'administration souhaitera s'associer à ce remerciement vis-à-vis de nos personnels qui ont travaillé le jour, le dimanche et parfois un peu la nuit, pour permettre à cette manifestation de se dérouler dans de très bonnes conditions.

Ce n'est pas facile quand il y a une vingtaine de ministres. Ce sont des personnes compliquées et susceptibles, venant de grandes et de petites nations. Il y avait des princes, le roi de Bahreïn, deux princes saoudiens et quelques autres seigneurs de moindre importance. Il fallait gérer tout cela et c'était extrêmement compliqué.

Je n'ai pas noté d'accroc notable dans tout cela. Les personnes avaient l'air content.

De surcroît, tant la municipalité de Marseille que votre serviteur pour Ajaccio avaient fait en sorte qu'il fasse beau. Cela a été extrêmement utile.

M. LAROUSSINIE.- Je n'ai rien à ajouter, monsieur le Président.

Je vous présenterai un compte rendu concernant les questions budgétaires au moment de la présentation du rapport d'activité en avril prochain, pour ne pas gâcher la fête.

Je pense que nous avons enclenché, à cette occasion, un rapport avec certains mécènes : notamment GDF Suez et Eramet, qui nous ont clairement aidés par sympathie, mais qui ne sont pas vraiment intéressés par le fait de financer ce genre de manifestation. C'est plutôt le commencement d'un partenariat pour discuter de campagnes concernant les mammifères marins, de campagnes exploratoires, etc. Il y a aussi cet aspect. Si cela n'avait pas réussi, elles auraient peut-être regretté leur petite mise et il n'y aurait peut-être pas eu de suites. Je pense qu'elles ont été impressionnées par ce que nous avons réalisé.

Nous avons certainement gagné en termes de reconnaissance internationale pour un certain temps.

Il ne faut pas laisser retomber le soufflé, dire que nous nous en lavons les mains et que les Chiliens se chargeront du congrès dans quatre ans, car on nous oublierait assez rapidement.

Nous avons matière à entretenir certains réseaux qui se sont montés à cette occasion.

On ne savait pas trop ce que la Web TV signifiait. Pendant la durée du congrès, les plénières étaient diffusées en direct. Un magazine était diffusé par jour pour parler de la thématique de la journée. Il y a eu des reportages.

Nous nous sommes dit qu'il serait possible d'utiliser cet outil lors de manifestations comme le congrès des parcs en Australie l'année prochaine. Il portera sur les aires protégées en général, pas que sur les aires marines. On nous dit qu'il y aura un volet pour les aires marines protégées. Je pense que ce sera plus sûr si nous assurons une certaine communication autour du volet des aires marines protégées, notamment avec notre Web TV qui s'appelle Océan Plus

et qui ne peut servir que pour les océans, pas pour les aires protégées terrestres.

Heureusement, nous n'avons pas eu de contrôle antidopage, sinon, je pense que nous aurions été alignés. L'équipe a travaillé pas mal la nuit. Nous les avons tous mis en vacances pratiquement deux semaines après.

Le malheur est que 99 % de l'équipe qui était présente à cette occasion va repartir. Nous organisons un pot de départ demain et un autre en janvier. La dernière partie s'en ira en novembre de l'année prochaine, après le congrès des parcs.

C'est la règle du jeu, car ce n'est pas notre métier d'organiser ce genre de congrès tous les ans.

Cela a été une expérience enrichissante.

En termes de management interne, il faut savoir que 70 personnes de l'Agence, soit la moitié des troupes, étaient présentes pour aider à l'organisation. La moitié a travaillé sur l'encadrement et la mécanique de programmation. Nous avons fait remonter les conclusions des ateliers en direct pour que les animateurs de journée puissent organiser une plénière de restitution en fin de journée. Cela a été un peu chaud, mais cela a pas mal fonctionné.

L'autre moitié est venue pour aider à diriger les personnes, répondre aux questions, etc.

Je pense qu'Olivier GALLET ne me contredira pas. Par moments, certains se sont dit qu'on les faisait venir le dimanche et qu'ils ne rentreraient que le samedi suivant. Une fois sur place, je crois que tout le monde a pris la mesure de l'événement et de ce qu'est l'Agence des aires marines protégées françaises. Toutes les personnes des Aires marines protégées étaient présentes.

Quand on a 1 350 participants dont presque 1 000 ont payé pour venir, c'est bon pour notre reconnaissance interne et la prise de conscience de ce que nous sommes. Pour notre reconnaissance externe, je pense que c'était bon aussi.

Quand je parle de valorisation, il faut aussi voir avec les Affaires étrangères et la Direction des Affaires internationales du ministère de quelle façon ils pourraient en profiter et mobiliser une partie de ce capital que nous avons constitué à Marseille. Nous ne le gérons évidemment pas comme un capital pour l'Agence des aires marines protégées.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je passe la parole au principal responsable et initiateur.

M. BIGNON.- J'ai passé moi-même un moment fabuleux.

J'ai eu la chance d'avoir assisté à IMPAC1, à IMPAC2 et à IMPAC3. Ce n'est pas par chauvinisme ou par flagornerie, mais je tiens à dire que c'est de très loin le plus beau congrès auquel j'ai assisté.

Je ne le dis pas pour être désagréable à l'égard de ceux qui ont organisé les premiers congrès. C'est une montée en puissance et une arrivée à une maturité à laquelle nous n'avons pas manqué. C'était important.

Le premier congrès a eu lieu à Geelong, au sud de Melbourne, en Australie, en 2005. Il y avait du monde, mais pas la France. Cela m'avait choqué. Institutionnellement, la France n'était pas présente. Il y avait 60 pays et 800 personnes à l'époque. C'était plutôt étudiant comme ambiance : post-docs, animateurs d'ONG dans différentes parties du monde. On sentait bouillonner une volonté d'avancer sur ces sujets, mais la maturité n'était pas là.

Quand je suis revenu, j'en ai parlé à la ministre de l'Environnement de l'époque, Mme OLIN. Elle m'avait demandé ce que je proposais. C'est à ce moment qu'est entré en scène M. Christian BARTHOD, qui est à côté de vous, monsieur le Président. Olivier n'était pas très loin. Nous avons imaginé, dans des moments très difficiles, la création de l'Agence qui est

venue dans un amendement de la loi de 2006 concernant la réforme des parcs nationaux.

La genèse de l'Agence a bien eu lieu à Geelong, même s'il a fallu le talent des hauts fonctionnaires du ministère pour aider le modeste parlementaire que j'étais à travailler sur ce sujet et à le finaliser.

Après, nous avons eu l'idée tous ensemble de dire que nous allions nous payer le culot d'aller à Washington. Je suis parti avec une personne du ministère des Affaires étrangères. Personne ne croyait que nous y arriverions. Nous avons dans notre musette l'accord de M. GAUDIN au cas où. Quand je le lui avais proposé, il m'avait répondu : « *Pourquoi pas ?* » Je ne suis pas sûr qu'il avait bien réalisé. M. BORLOO m'avait dit : « *Si vous arrivez à l'arracher, bravo.* » Nous l'avons arraché à Washington.

C'était un peu différent. C'était plutôt ONG et workshop dans une ambiance extraordinaire en Australie. Les Australiens reçoivent très bien.

Nous étions sur un campus universitaire de la banlieue de Washington. C'était un peu austère. L'ambiance était très universitaire, extrêmement intellectuelle, très qualitative, avec un très haut niveau de réflexion, mais beaucoup moins chaleureuse. Il y a eu des moments très sympathiques, mais globalement, c'était moins chaleureux que ce que nous avons vécu.

À Marseille, cela a été l'apothéose. Cela va être difficile pour les Chiliens. Quand on est au Pharo avec le vieux port au-dessous, le nouveau musée marseillais en face, etc., cela donne une impression extraordinaire.

De plus, le beau temps était présent, comme il l'a été en Corse.

Je pense que nous avons eu une vraie bonne idée d'associer les deux beautés de la Méditerranée : le continent et l'île de Beauté, pour faire cette opération et pour que ce ne soit pas simplement une opération citadine liée à la ville de Marseille, mais une opération où la Méditerranée française était en bonne position.

J'étais bluffé et admiratif, car tout le monde avait l'air épuisé. Il n'y a pas eu de tension ou de crise. Cela a été une réussite totale et l'Agence a montré sa maturité.

Je voudrais vous féliciter d'y être allés.

M. FRISONI.- En tant que participant, je confirme que ce congrès avait une très haute tenue. Je crois que les participants l'ont tous reconnu.

J'ai été chargé par les autres aires marines protégées que celles qui sont sous la tutelle directe de l'Agence de vous faire part aujourd'hui de leur regret concernant la carte qui était présentée au nom des aires marines protégées en France, qui laissait de côté certains outils et pas que les réserves naturelles. Elles ont regretté de ne pas être visibles sur la carte distribuée aux participants. Certes, il y a sans doute un problème d'échelle, mais aussi un côté un peu hégémonique de l'Agence.

M. LAROUSSINIE.- Je suis désolé. Elles y sont toutes, mais elles ne se voient pas.

En revanche, sur le site Internet de l'Agence, se trouve une carte interactive.

M. FRISONI.- Je parle de la carte qui a été distribuée.

Mme GAUTHIER.- On m'a parlé de la carte interactive.

M. LAROUSSINIE.- Elle a été mise à jour pour le congrès et, normalement, toutes les aires marines protégées françaises y figurent. Nous avons recruté une personne exprès pour les mettre à jour, car nous avons du retard dans la saisie des données.

M. FRISONI.- Par rapport au succès d'IMPAC, je reconnais que c'est un détail.

M. LAROUSSINIE.- Nous avons eu la même remarque de la part des Polynésiens qui se sont plaints que leurs aires marines protégées ne figuraient pas sur la carte. Nous leur avons donné une loupe. Ils ont été déçus. Il fallait changer d'échelle pour les voir.

M. ROY.- Je voudrais dire un mot de convergence de la part du ministère de l'Ecologie pour m'associer aux remerciements au personnel de l'Agence, pour avoir porté cet événement qui a été un grand succès de notre point de vue. Il contribue, comme cela a été souligné, à bien asseoir la position française dans certaines négociations internationales d'actualité, pour renforcer la prise en compte de la biodiversité marine.

L'organisation d'IMPAC3 était importante. La partie politique d'Ajaccio avait toute sa place. Elle a permis de porter la parole de la France avec plus d'efficacité pour la protection des aires marines, y compris en haute mer. Cela permet de montrer que nous faisons des choses et que nous sommes légitimes de ce point de vue.

Cet événement a été extrêmement porteur pour tous. C'est un beau point d'appui pour la suite des travaux portés par la France pour la prise en compte de la biodiversité dans les mers et les océans.

- Point sur les projets de parcs naturels marins

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous devons faire un petit point au sujet des projets de parcs naturels marins, monsieur le Directeur.

M. ROY.- Nous l'avons presque fait, mais nous pouvons le compléter.

Nous avons déjà parlé d'Arcachon : c'est imminent.

Une autre annonce a été faite par le ministre lors d'IMPAC3 et vous en avez parlé, monsieur le Président : la mise à l'étude d'un parc naturel marin en Corse. Vous l'avez évoqué en annonçant la mobilisation des moyens de l'Office de l'Environnement de Corse qui est à saluer. C'est un autre point positif.

Nous avons également le début des concertations concernant le projet de parc naturel marin en Martinique, pour lequel un périmètre d'étude a été choisi. Il est ambitieux, car il recouvre l'ensemble de la zone économique exclusive autour de la Martinique. Il va falloir affiner le projet et le périmètre.

Un point d'information est un peu plus récent : nous avons souhaité relancer la procédure d'étude du parc naturel marin du golfe normand-breton, pour lequel nous savons qu'il existe certaines interrogations locales. Cela fait débat. Il nous paraît important que ce débat soit tranché sur la base d'éléments solides, donc d'un travail d'étude qui puisse aller jusqu'à son terme, ce qui permettra de servir de support à la décision du Gouvernement le moment venu, quand ce travail sera accompli, plutôt qu'avoir quelque chose qui laisse l'impression d'une forme de déshérence du processus et qui donne le sentiment qu'aucune consigne claire n'a été donnée. Nous souhaitons que le processus aille à son terme et, le moment venu, sur la base d'un processus complet, que le projet soit convenablement étudié. La décision pourra être prise quand l'ensemble des éléments sera disponible.

Il s'agissait des éléments d'actualité les plus importants.

Nous avons moins d'actualité concernant l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais. Ce sujet fait l'objet de débats sur son opportunité et concernant le périmètre, avec ou sans l'estuaire girondin. Ce n'est pas encore tranché. Il faut aussi regarder la question des moyens humains pour un éventuel parc naturel marin.

C'est pour cela que la décision qui a été prise par le ministre et annoncée à Ajaccio était de

faire Arcachon, qui était prêt et que l'on a jugé mûr, et de ne pas lancer Gironde et Pertuis charentais dans l'immédiat, dans l'attente que cela se décante un peu. Nous avancerons quand ce sera prêt.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Désirez-vous aborder d'autres points ?

M. DAVERAT.- J'avais demandé un point au sujet de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais en Conseil d'administration.

C'est un problème local. Les régions respectives ont délibéré favorablement. La procédure a été réalisée.

Il y a des expressions dans la presse associative au sujet du devenir des Pertuis charentais, mais pas de parole officielle disant où en est ce projet et quelles sont les perspectives.

J'en ai parlé avec mes collègues de Poitou-Charentes. C'est un problème que nous aimerions bien voir avancer.

Actuellement, vous dites qu'il y a débat au sujet de la prise en compte ou pas de l'estuaire. Faut-il partager le parc ? Le débat n'est pas local. À quel niveau se situe-t-il ?

M. ROY.- Nous avons considéré qu'à ce stade, ce n'était pas mûr pour lancer la configuration avec le double aspect : la question du périmètre et celle des moyens, qui est également été soulevée lors de ce Conseil d'administration comme lors de réunions précédentes.

De plus, nous sommes dans un contexte préélectoral qui ne facilite pas le sujet.

On voit bien qu'un débat est porté par certains acteurs de l'estuaire de la Gironde, qui considèrent que le PNM serait concurrent d'autres procédures lancées, notamment le SAGE : le schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Le SAGE et la CLÉ viennent d'être adoptés. Laissons le SAGE avancer un peu. Passons les échéances électorales et voyons de quelle façon cela évolue. Cela permettra de prendre une prise de décision éclairée au sujet du degré d'acceptabilité locale du côté girondin.

La position technique de ce ministère – auquel il faudra ajouter une approbation politique – est que disjoindre le secteur de l'estuaire de la Gironde du périmètre du Parc ne serait pas pertinent en termes de cohérence écologique du périmètre.

Nous considérons que passer en force maintenant vis-à-vis de l'estuaire de la Gironde est maladroit. Le disjoindre n'est pas très pertinent techniquement. Nous préférons laisser décanter la situation politiquement afin de pouvoir mieux avancer ensuite.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres observations ou questions diverses à aborder ?

(Non.)

Puisqu'il n'y en a pas, nous allons lever la séance.

La prochaine réunion est le 8 janvier. Elle portera essentiellement sur le devenir de l'Agence dans le cadre de la future Agence de la Biodiversité. Elle permettra également de valider une modification du budget qui aura été prise sous la forme d'un budget rectificatif d'urgence.

Je vous remercie.

La séance est levée à 16 h 36.